



Universidad de Valladolid



GRADO EN LENGUAS MODERNAS Y SUS LITERATURAS

TRABAJO DE FIN DE GRADO

**LES TEMPS DU PASSÉ DE L'INDICATIF FRANÇAIS :
DESCRIPTION, ANALYSE ET DISTINCTION AVEC
L'ESPAGNOL**

Presentado por:

Lucía Martín Pérez

Tutelado por:

Silvia García González

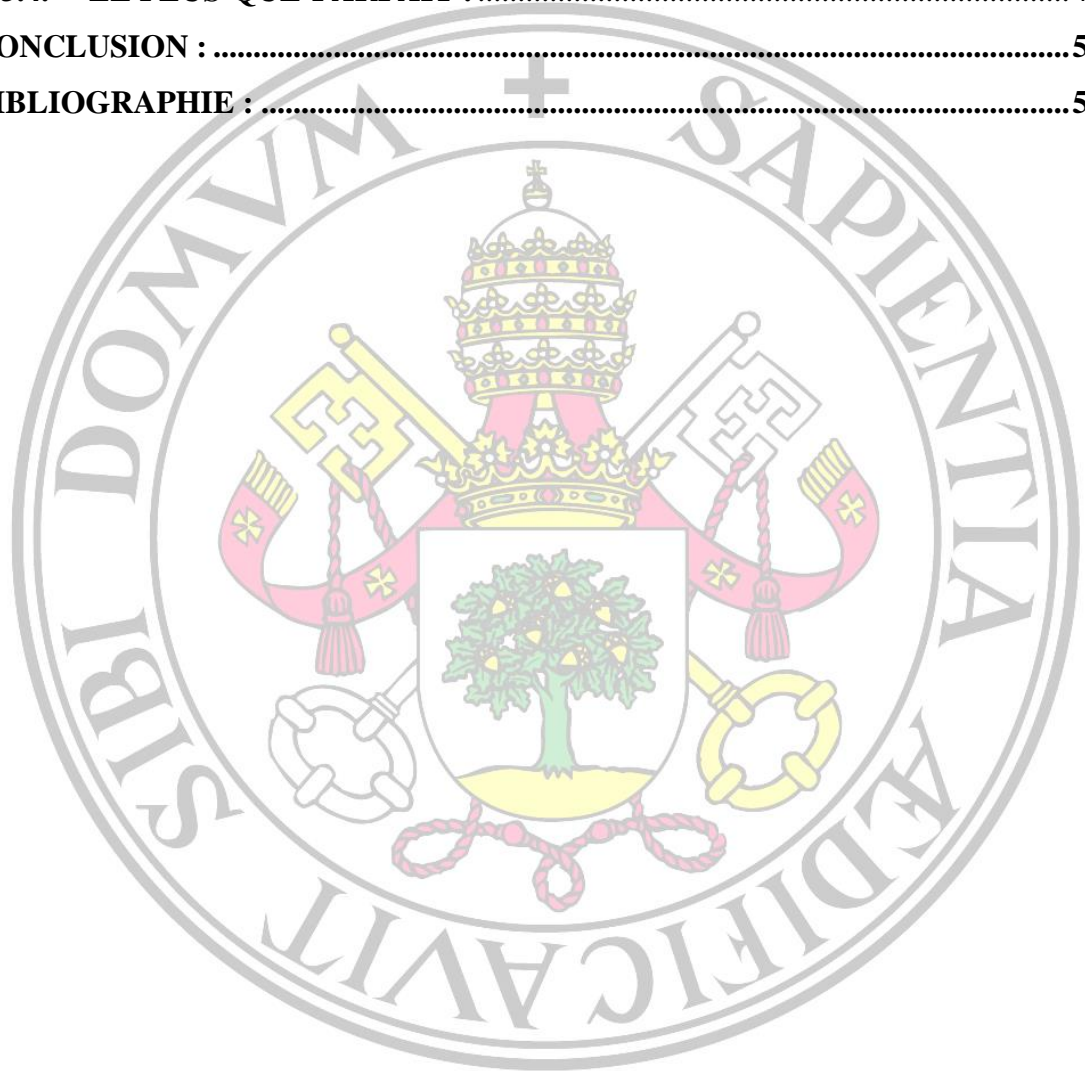
Curso:

2019-2020

TABLE DES MATIÈRES :

INTRODUCTION :	4
1. MODE, ASPECT ET TEMPS :	5
1.1. DÉFINITION DU VERBE :	5
1.2. LE MODE :	6
1.2.1. Place du conditionnel :	8
1.2.2. Le classement guillaumien des modes :	8
1.3. L'ASPECT :	9
1.3.1. Nature :	9
1.3.2. Manifestations :	11
1.4. LE TEMPS :	12
1.4.1. Ambiguïté du terme :	12
1.4.2. Temps situé :	13
2. LES TEMPS PASSÉS DE L'INDICATIF :	14
2.1. LE MODE INDICATIF :	14
2.1.1. Nature sémantique :	14
2.1.2. Tiroirs verbaux de l'indicatif :	15
2.2. LE PASSÉ SIMPLE :	15
2.2.1. Contexte historique :	15
2.2.2. Nature :	17
2.2.3. Le passé simple par opposition à l'imparfait :	19
2.2.4. Le passé simple par opposition au passé composé :	22
2.3. LE PASSÉ ANTÉRIEUR :	26
2.3.1. Contexte historique :	26
2.3.2. Nature :	26
2.3.3. Le passé antérieur par opposition au plus-que-parfait :	29
3. LES TIROIRS DE L'INDICATIF PASSÉ DU FRANÇAIS CONFRONTÉS À CEUX DE L'ESPAGNOL :	31
3.1. LE PASSÉ SIMPLE ET LE PASSÉ COMPOSÉ :	31
3.1.1. Valeurs aspectuelles :	32
3.1.2. Valeurs temporelles du français et de l'espagnol péninsulaire :	32
3.1.3. Valeurs temporelles de l'espagnol d'Amérique :	34
3.1.4. Conclusions :	36

3.2. L'IMPARFAIT :	36
3.2.1. Valeurs aspectuelles :.....	37
3.2.2. Valeurs temporelles :.....	37
3.2.3. Transpositions stylistiques :.....	39
3.2.4. Valeurs modales :.....	42
3.2.5. Conclusions :.....	45
3.3. LE PASSÉ ANTÉRIEUR :	45
3.4. LE PLUS-QUE-PARFAIT :	47
CONCLUSION :	50
BIBLIOGRAPHIE :	51



INTRODUCTION :

Le sujet de ce projet n'était pas nouveau pour moi. J'avais déjà eu un premier contact avec la Linguistique, en première et en quatrième année de licence, ce qui m'a permis d'aborder l'acquisition du langage, ainsi que l'apprentissage des langues, depuis une perspective plus vaste.

Dans le grand éventail de disciplines regroupant la Linguistique, ce sont la grammaire (renfermant la morphologie et la syntaxique) et la sémantique qui ont éveillé le plus mon intérêt à cause de leurs diverses manifestations, orales et, notamment, écrites. Non satisfaite d'en choisir une, j'ai voulu les ressembler dans l'analyse des temps du passé de l'indicatif afin de donner une vision plus complète des dites formes verbales.

Nous affronterons notre thème d'un point de vue synchronique, centré sur le français et l'espagnol modernes, et nous ne montrerons une vision diachronique des tiroirs que sporadiquement, pour mieux éclaircir les valeurs actuelles des tiroirs que, par leur appartenance à la langue littéraire française, puissent échapper à notre compréhension : le passé simple et le passé antérieur. Nous diviserons cette recherche en trois grandes parties avant de parvenir à une conclusion :

Premièrement, nous réaliserons une étude préliminaire et théorique des trois catégories grammaticales du verbe étant pertinentes dans l'analyse des temps verbaux : le mode, l'aspect et le temps.

Dans le deuxième chapitre, nous nous focaliserons sur la description de l'indicatif français, et plus concrètement, dans les caractéristiques aspectuelles et temporelles des tiroirs du passé en octroyant plus de place à la pratique et en ayant recours aux oppositions de l'imparfait et du passé composé par rapport au passé simple, et, du plus-que-parfait, au passé antérieur.

Finalement, nous contrasterons les temps verbaux français avec ceux de la langue espagnole en traitant les valeurs aspectuelles et temporelles déjà étudiées dans la section antérieure, ainsi qu'en incorporant les valeurs modales des temps qui en possèdent (l'imparfait et le plus-que-parfait).

La *Grammaire méthodique du français* de Riegel, *L'emploi des temps verbaux en français moderne* de Imbs et *Formas temporales del pasado en indicativo* de Gutiérrez serviront de point de départ à nos analyses.

1. MODE, ASPECT ET TEMPS :

1.1. DÉFINITION DU VERBE :

La grande variété d'informations que renferme la notion de *verbe* empêche la création d'une définition complète et acceptée par la communauté linguistique. Il vaut mieux de l'expliquer séparément à partir de trois plans :

Sur un plan sémantique, le verbe exprime un procès, c'est-à-dire une action subie ou faite, un état ou l'existence, selon Grevisse (2016).

Du point de vue de la syntaxe, il fait généralement partie du prédicat dont il est souvent le noyau. Cependant, il est susceptible d'avoir les fonctions du nom, de l'adjectif ou du complément adverbial. P.ex. : *Il voudrait aller à la piscine* (fonction d'un nom en tant que complément d'objet direct) / *Le blé semé sera moissonné en juillet* (fonction d'un adjectif) / *J'ai bu un café en t'attendant* (fonction d'un adverbe).

Morphologiquement, le verbe est un mot variable qui possède un radical portant le sens lexical stable du verbe et des désinences apportant des informations grammaticales, comme l'affirme Riegel (2018). Le radical et les désinences peuvent varier selon six catégories grammaticales auxquelles est associé le verbe : le nombre, la personne, la voix, le mode, l'aspect et le temps.

Le nombre du verbe (*singulier* ou *pluriel*) s'accorde avec le sujet. Il se manifeste par la désinence qui indique de même la personne. À l'oral, néanmoins, la prononciation permet rarement de les distinguer ; c'est pourquoi, en français « la personne du verbe est déterminée par son sujet » (p. 436). Il en compte trois au singulier et trois au pluriel. Comme bien le défend Benveniste (1966), la première et la deuxième personnes (*je* et *tu*) constituent les actants de la communication et s'opposent à la troisième personne (*il* et *elle*), appelée non-personne.

La voix ou diathèse concerne, d'après Cohen (1989), « la relation sémantique qui existe entre le sujet et le verbe, selon que le sujet est ou n'est pas en même temps l'agent du procès verbal, ou bien aussi qu'il en est le bénéficiaire ou qu'il en est affecté » (p. 42). Il existe deux types de voix : l'active (P.ex. : *Les pompiers ont éteint l'incendie*) et la passive (P.ex. : *L'incendie a été éteint par les pompiers*).

Le mode, l'aspect et le temps sont étroitement reliés. Ils sont marqués essentiellement par la variation de la désinence et éventuellement du radical verbal, comme le développe Riegel (2018). Ils s'expriment également à l'aide des auxiliaires, dont l'auxiliaire *avoir*, par exemple, exprime l'accompli dans *avoir mangé* et indique qu'il s'agit d'un infinitif passé. Le mode et le temps, d'après Cohen (1989), sont liés au locuteur, tandis que l'aspect « porte fondamentalement sur la manière dont se présente le verbe lui-même dans sa fonction de prédicat » (p. 42). Nous les exposerons séparément afin de faciliter leur étude, mais il faut prendre en considération que dans les ensembles ci-dessous décrits interviennent ces trois catégories grammaticales.

1.2. LE MODE :

Les modes servent à regrouper les formes verbales en tenant compte, selon la définition traditionnelle, de « l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et du destinataire », comme l'énonce Arrivé (1986 : 390). Ils manifestent, selon Riegel (2018), différentes modalités, différentes manières d'envisager le procès. Ainsi, « l'indicatif le présente dans sa réalité (*Il est venu*), par opposition au subjonctif qui l'apprécie dans sa virtualité (*Vienne la nuit, sonne l'heure*) ; l'impératif le présente sous la forme directive d'un ordre ou d'une prière (*Venez*) » (p. 511). Il ajoute que l'identification des modes aux modalités pose des problèmes car il est difficile de déduire les modalités exprimées par le participe et l'infinitif. De plus, une même modalité peut se montrer au moyen de modes divers, et vice-versa. P.ex. :

Si vous étudiez un peu tous les jours, vous réussirez l'examen. / Étudiez un peu tous les jours, vous réussirez l'examen. / Vous étudiez un peu tous les jours et vous réussissez l'examen. / En étudiant un peu tous les jours, vous réussirez l'examen. / On a besoin d'étudier un peu tous les jours pour réussir l'examen.

Marie veut / doute / craint que Paul réussisse l'examen.

Ces exemples prouvent que c'est le contexte qui détermine les modalités et non l'emploi des modes. La sémantique ne justifie pas le classement des modes. Néanmoins, nous ne la rejeterons pas et elle sera développée dans la section de l'indicatif. Nous préférons, par l'instant, avoir recours à la morphologie selon laquelle les modes se divisent en modes impersonnels ou non conjugués et modes personnels ou conjugués.

Les modes impersonnels se caractérisent, comme le dénote Grevisse (2016), par l'invariabilité du verbe selon la personne grammaticale et par le fait d'avoir généralement dans la phrase une autre fonction que celle de prédicat. Nous les subdivisons d'après la fonction prise par le verbe à chaque mode :

- L'infinitif a les fonctions du nom (*attribut, objet direct, sujet, etc.*).
- Le participe partage ses fonctions avec l'adjectif.
- Le gérondif possède les fonctions d'un adverbe. Guillaume (1970) et Riegel (2018), de leur côté, l'associent au participe.

Le verbe des modes personnels, en revanche, varie d'après la personne grammaticale et sert de prédicat, comme le poursuit Grevisse (2016). Nous distinguons trois modes selon la nature de la communication et l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il énonce :

Premièrement l'impératif, qui est le mode des phrases injonctives et les phrases optatives, ne s'emploie qu'à la première personne du pluriel et à la deuxième personne du singulier et du pluriel.

Ensuite l'indicatif, qui apparaît dans les phrases énonciatives et dans les phrases interrogatives.

Finalement le subjonctif, qui s'emploie dans les phrases injonctives et dans les phrases optatives, pour les personnes manquantes à l'impératif ; autrement dit, à la troisième personne qui n'est pas présente, et à la première personne du singulier du fait que nous ne pouvons pas nous donner des ordres à nous-mêmes. Il est également fréquent pour les verbes qui sont des prédicats de propositions subordonnées, et non de propositions indépendantes.

1.2.1. Place du conditionnel :

Autrefois, les linguistes considéraient le conditionnel comme un mode à cause de certaines de ses caractéristiques formelles et sémantiques, notamment l'expression de la condition, comme le tire au clair Riegel (2018). Ce traitement est contestable par plusieurs raisons :

Premièrement, si nous présumons que le conditionnel est le mode de l'hypothèse et de l'irréel, il faudrait classer le futur en tant que mode du probable et de l'éventuel. D'ailleurs, nous oublierions ses emplois temporels.

Deuxièmement, le conditionnel, selon Grevisse (2016), n'est pas propre à un type de phrase puisqu'il apparaît, comme l'indicatif, dans les phrases énonciatives, interrogatives et exclamatives.

Finalement, il possède de grandes analogies avec le futur. C'est pourquoi Guillaume (1970) affirme qu'il s'agit d'un « futur de degré particulier » (p. 11). Concernant la syntaxe, Grevisse (2016) soutient cette analyse en éclaircissant que le conditionnel est toujours possible lorsque l'indicatif futur est admis dans les propositions et est de même exclu lorsque le futur n'y est pas permis.

Du point de vue sémantique, les futurs simple et antérieur peuvent aussi marquer la probabilité.

Sur le plan morphologique, « du moment qu'un verbe possède l'un de ces temps, il possède automatiquement l'autre ; c'est le cas des verbes défectifs » (p. 1068). En outre, le conditionnel a une forme simple et une forme composée qui sont symétriques des formes du futur, d'après Riegel (2018). Il est composé de la désinence spécifique du futur (-r-) à laquelle nous ajoutons la désinence de l'imparfait.

Cela justifie son rangement actuel en tant que tiroir verbal de l'indicatif, le mode nommé *temps in esse* dans le classement guillaumien.

1.2.2. Le classement guillaumien des modes :

Guillaume, de son côté, fait correspondre les modes, en fonction de leurs marques personnelles et temporelles, à trois stades d'actualisation du procès (du virtuel au réel), dans son livre *Temps et verbe* (1970). L'image-temps est formée dans l'esprit

sur un axe du temps chronogénétique à travers la chronogénèse, c'est-à-dire l'opération de pensée qui s'y développe.

Dans le point initial ou *temps in posse*, « la chronogénèse n'a pas encore opéré, elle est seulement en pouvoir d'opérer » (p. 9). Elle donne lieu aux modes nominaux (*infinitif* et *participe*) qui expriment déjà l'aspect ou le temps intérieur du verbe, mais qui sont des formes impersonnelles.

À l'instant intermédiaire ou *temps in fieri*, « la chronogénèse a plus ou moins opéré et l'image-temps saisie en telle position se présente en cours de formation dans l'esprit » (p. 10). Elle crée le mode subjonctif qui exclut l'actualité en créant une vaste époque indivisible. Il comprend déjà toutes les formes personnelles.

Dans le stade final ou *temps in esse*, « la chronogénèse a fini d'opérer et la vue qu'on en prend sur cet instant correspond à l'image-temps achevée (...) » (p. 10). Elle forme l'indicatif, le seul mode à pouvoir situer le temps dans les trois époques (*passé, présent, futur*).

En ce qui concerne l'impératif, Guillaume le tient pour un mode de parole plutôt que pour un mode de pensée, puisqu'il emprunte sa forme, soit à l'indicatif, soit au subjonctif. P.ex. : *Mange* (indicatif), *sache* (subjonctif).

1.3. L'ASPECT :

1.3.1. Nature :

En dépit du fait qu'il existe des érudits, tels que Weinrich (2009), qui ont nié l'existence de l'aspect, la plupart d'eux l'ont inclus dans leurs théories sur la langue française grâce aux contributions, notamment de Gustave Guillaume. Donc, l'existence de cette catégorie grammaticale n'est pas le sujet le plus controversé. La communauté linguistique n'est pas arrivée à se mettre d'accord, comme le mentionne Vendryès (1942-1945), « ni sur la définition même de l'aspect, ni sur les rapports de l'aspect et du temps, ni sur la façon dont l'aspect s'exprime, ni sur la place qu'il convient de reconnaître à l'aspect dans le système verbal des différentes langues » (p. 84).

Selon Martin (1971), l'aspect peut se définir suivant un plan onomasiologique ou sémasiologique. Le premier étudie l'aspect dans son déroulement et ses relations avec le temps, tandis que le deuxième se focalise sur son expression lexicale.

La plupart des auteurs se contentent de choisir l'une des vues étant donné la difficulté à concilier ou même à accepter les deux dans une définition. De cette manière, Grevisse (2016) ne tient en compte que la durée, définissant l'aspect comme « la manière dont s'expriment le déroulement, la progression, l'accomplissement de l'action » (p.1069). Wagner (1962) parvient, toutefois, à les intégrer dans son définition : « On désigne sur le nom d'aspect les valeurs qui concernent l'accomplissement du procès et les formes du verbe qui les traduisent » (p. 288).

Sur un plan sémasiologique, il est indispensable de différencier les notions d'aspect (ou aspect grammatical) et de modalité d'action (ou aspect lexical). D'après Riegel (2018), l'aspect grammatical est exprimé par les temps verbaux, alors que l'aspect lexical est lié au sens lexical des verbes. Certains linguistes, comme Wilmet (1976), distinguent de même un aspect sémantique qui ne nous semble pas adéquat dans la mesure qu'il rend plus difficile la lisibilité de l'aspect.

Dans une vue onomasiologique, Guillaume (1969) établit une distinction entre le temps impliqué et le temps expliqué qui coïncide avec celle entre l'aspect et le temps. Il définit le temps impliqué comme « celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe » (p. 47). Il crée les distinctions aspectuelles entre l'aspect déterminé, l'indéterminé et l'anti-déterminatif (*itératif* ou *fréquentatif*), le tensif et l'extensif, le transcendant et l'immanent.

Aux aspects décrits par Guillaume (1969), nous pouvons ajouter d'autres comme le semelfactif, le duratif, le ponctuel, momentané ou instantané, l'inchoatif ou ingressif, le sécant, le non-sécant, le terminatif ou conclusif, le progressif, le résultatif; et encore des aspects plus polémiques comme le cessif, l'intensif, l'atténuatif, le complexif ou constatif, le causatif ou factitif, le multiplicatif, le distributif. La description de tous ces aspects outrepasserait les buts du présent écrit, donc il vaut mieux éclaircir les plus pertinents en fonction des manifestations principales de l'aspect dans les verbes.

1.3.2. Manifestations :

L'aspect est tangible dans plusieurs points :

Tout d'abord, l'opposition entre les formes simples et les formes composées dépend de la morphologie et vient représentée par les aspects accompli et inaccompli, comme le démontre Imbs (1968). L'aspect accompli, selon Riegel (2018), « envisage le procès au-delà de son terme, comme étant réalisé, achevé », tandis que l'aspect inaccompli « saisit le procès en cours de déroulement » (p. 519). P.ex. *Je mange* (inaccompli) / *J'ai mangé* (accompli). Guillaume (1970), de sa part, emploie les termes *tensif* pour inaccompli, et *extensif* pour accompli, conformément à la notion de tension.

D'après Martin (1971), le sens des verbes est fondamentalement perfectif ou imperfectif et se manifeste grâce aux lexèmes verbaux. L'aspect perfectif envisage le terme du procès qui ne peut pas être prolongé, mais qui peut être recommencé, comme le définit Riegel (2018). Contrairement à l'aspect perfectif, l'imperfectif perçoit le procès « comme indéfini et prolongeable, à moins qu'un événement extérieur ne vienne l'interrompre » (p. 521). P.ex. : *sortir, descendre, arriver, naître* sont perfectifs, alors que *marcher, manger, respirer, exister* sont imperfectifs.

Quant aux semi-auxiliaires aspectuels, ils saisissent le procès à son stade de réalisation. *Aller, être sur le point de, être en passe de* marquent le stade antérieur au début du procès. L'aspect inchoatif, c'est-à-dire qui indique le début du procès, est exprimé par *commencer à, se mettre à*. Le procès en cours de réalisation est exprimé par *être en train de*. *Finir de, cesser de, achever de* montrent le moment antérieur au terme du procès, et *venir de*, le procès immédiatement après son stade final. Martin (1971) et Imbs (1968), contre l'avis de Riegel (2018) et de Grevisse (2016), ne considèrent *venir de* et *aller + infinitif* que des périphrases temporelles. La limite entre l'aspect et le temps est très floue et particulièrement ardue de marquer une fois de plus.

Pour finir, certains suffixes et préfixes des verbes recèlent des valeurs aspectuelles. Martin (1971) propose à titre d'exemple les suffixes diminutifs *-ot/-oter, -el/-eler, -ille/-iller* et les collectifs *-aille/-ailler, -asse/-asser* qui expriment l'itération, c'est-à-dire la répétition du procès ; *-ifier* et *-iser* qui possèdent un aspect inchoatif. P.ex. : *sautiller, siffloter, rêvasser, criailler, légaliser, solidifier*.

Les préfixes ont une relation plus évidente avec l'aspect dans d'autres langues. Or, dans le français, Martin (1971) l'observe clairement dans les couples de verbes *mener* (imperfectif) / *amener* (perfectif), *porter* (imperfectif) / *apporter* (perfectif). Le préfixe *a-* crée de même que « *en-* » des verbes perfectifs, sauf le verbe *accompagner*. P.ex. : *dormir* (imperfectif) / *s'endormir* (perfectif). *Re-*, préfixe très productif en français, marque généralement l'itération. P.ex. : *refaire*.

Il ne faut pas oublier que cette théorisation n'est qu'une simplification de la portée de l'aspect. La perception du sens aspectuel d'un verbe peut varier selon le contexte et même la subjectivité du sujet. Par exemple, le contexte intervient dans les phrases *L'enfant tombe dans l'eau* et *La pluie tombe*. Dans le premier cas, *tomber* est perfectif dû à sa vision du procès parvenu à son terme ; cependant, dans le deuxième, il est imperfectif puisqu'il s'agit d'une action ininterrompue.

Relativement à l'interprétation subjective du sujet, la phrase *Là, j'arrive* l'illustre bien. Si nous estimons que l'actant est sur le point d'arriver, mais qu'il n'est pas encore arrivé, le verbe est inchoatif. En revanche, nous pouvons relever un aspect momentané si nous songeons que l'action est en train de se produire.

1.4. LE TEMPS :

1.4.1. Ambiguïté du terme :

Le terme *temps* est ambigu en français. Il peut désigner aussi bien le concept de temps que la forme grammaticale qui l'exprime, comme le montre Riegel (2018). Damourette et Pichon (1911-1930) afin de résoudre cette ambiguïté les appellent *tiroirs verbaux*. Ce sont, d'après la définition de Wagner (1962), « les différentes séries de formes personnelles qui composent les modes subjonctif et indicatif » (p. 233). Quant au temps linguistique, il est appelé *temps expliqué* par Guillaume (1969) qui dévoile que ce « n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts –passé, présent, futur et leurs interprétations– que le discours lui attribue » (p.48).

Comme le constate Riegel (2018), « (...) le temps dénoté et le temps grammatical ne coïncident pas nécessairement. Une même époque peut être indiquée par des temps verbaux différents et, inversement, un même temps verbal peut situer le procès dans des

époques différentes » (p.513). P.ex. : *Il lisait le journal quand on a sonné à la porte* (passé). / *Si tu arrêtais de te plaindre, quel soulagement* (présent). / *Il mourait de faim* (futur).

1.4.2. Temps situé :

La chronologie traditionnelle distingue trois époques (*passé, présent et futur*) qui se définissent grâce au temps situé. Ce dernier est, selon Cohen (1989), « un rapport entre le moment du procès et celui de l'acte d'énonciation » (p. 34). Il ne tient en compte que l'indicatif pour être le mode de l'actualisation maximale, comme le déclare Maingueneau (1981). Les modes nominaux « (...) empruntent les informations de personne et temps au contexte linguistique dans lequel ils se trouvent » (p. 40). Le subjonctif, pour sa part, n'est qu'un mode intemporel dont les tiroirs remplissent les fonctions aussi bien de passé que de futur, d'après Guillaume (1970). Le temps situé s'établit en fonction de deux repères temporels :

Le repère fondamental est le point de l'énonciation, c'est-à-dire « le moment où le locuteur parle », qui constitue l'origine du procès et correspond au présent, comme bien l'observe Riegel (2018 : 514).

Le repère dérivé est le point de l'évènement, « le moment du procès dans le temps » (p. 514). Il peut se confondre avec le point de l'énonciation ou en être distinct. Deux possibilités s'ouvrent lorsqu'il y a un décalage entre les deux repères :

Si le point de l'évènement est situé avant le moment de l'énonciation, le procès est localisé dans le passé. Nous sommes dans le réel, dans le « temps qui a existé », d'après Guillaume (1970 : 52). P.ex. : *Marie a rendu visite à son grand-père hier*.

Si le moment de l'évènement est situé après le point de l'énonciation, le procès est localisé dans l'avenir, comme l'ajoute Riegel (2018). Nous sommes dans le virtuel, dans le « temps qui n'a pas encore existé », selon Guillaume (1970 : 52). P.ex. : *Marie rendra visite à son grand-père demain*.

Reichenbach (cité par Riegel, 2018), de son côté, ajoute un troisième repère, le point de référence qui permet de clarifier le fonctionnement des temps composés en déterminant « la perspective à partir de laquelle l'évènement est considéré » (p. 515). Ce sont le contexte (les évènements rapportés) ou les déictiques (*avant-hier, hier, maintenant, demain, etc.*) qui dévoilent ce point, d'après Riegel (2018). Il peut se

confondre avec le point de l'événement (dans les temps simples) ou en être différent (dans les temps composés). Par exemple, dans la proposition *Quand j'aurai écrit ma lettre, je l'enverrai*, le point de l'évènement exprimé au futur antérieur (*aurai écrit*) est postérieur au moment de l'énonciation puisque le fait est futur, le sujet n'a pas encore fini d'écrire sa lettre. Par contre, le point de référence et le point de l'énonciation coïncident étant donné que le fait est envisagé à partir du moment de l'énonciation.

La compréhension des notions de mode, aspect et temps nous aidera à nous plonger dans les valeurs aspectuelles et temporelles des tiroirs verbaux passés de l'indicatif. Quoique nous ne démentions pas l'existence de ces trois catégories, nous avons intégré dans notre écrit les théories de Weinrich. Les critiques attribuées à son système sont multiples : le refus de l'aspect, du temps et du mode ainsi que des emplois moins fréquents des tiroirs verbaux, l'application d'un critère étranger à la linguistique, etc. Néanmoins, nous ne réfutons pas totalement sa méthode car elle peut être précieuse dans la mise en pratique du commentaire linguistique de situations littéraires.

2. LES TEMPS PASSÉS DE L'INDICATIF :

2.1. LE MODE INDICATIF :

2.1.1. Nature sémantique :

L'indicatif est un mode personnel et temporel, le seul à pouvoir situer le temps dans les trois époques. D'après Guillaume (1970), c'est le mode du probable, du certain et du réel ; contrairement au subjonctif qui marque la possibilité et l'improbabilité et qui est le mode virtuel. Les notions de *probable*, *certain* et *réel* incluent l'actualité, alors que celles de *possible* et d'*improbable* l'excluent. Le probable n'est qu'« un possible qui a plus de chances d'être que de ne pas être » (p. 32). Le certain est « le degré que le probable peut atteindre mais ne peut pas dépasser » (p. 33). Au-delà du certain se trouve le réel. L'égalité de la probabilité, la certitude et le réel se traduisent dans la langue par

l'emploi du même mode après ces notions. P.ex. : *Il est probable qu'il ratera le bus. / Il est certain qu'il ratera le bus. / Je vois qu'il a raté le bus.*

2.1.2. Tiroirs verbaux de l'indicatif :

L'indicatif compte cinq formes simples (*présent, imparfait, passé simple, futur simple, conditionnel présent*) auxquelles correspondent cinq tiroirs composés (*passé composé, plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur, conditionnel passé*). Certains grammairiens y ajoutent les formes surcomposées (*passé surcomposé, plus-que-parfait surcomposé, futur antérieur surcomposé, conditionnel passé surcomposé, etc.*) qui ne seront pas objet de notre étude étant donné leur emploi restreint à quelques territoires francophones et leur appartenance à la langue parlée. Au surplus, l'utilisation de la majorité de ces tiroirs verbaux résulte désuet.

Il est plus intéressant d'éplucher l'aspect dans les tiroirs verbaux de l'indicatif passé que dans ceux du futur, du conditionnel ou du subjonctif où la temporalité et/ou la modalité jouent un rôle plus remarquable, selon Imbs (1968). C'est en raison de cette importance aspectuelle que nous avons décidé de centrer nos recherches sur les temps passés de l'indicatif. Nous les analyserons en établissant leurs oppositions aspectuelles, temporelles et d'emploi par rapport au passé simple et au passé antérieur. Les valeurs modales (P.ex. : *l'emploi hypothétique de l'imparfait*) ne seront pas tenues en compte dans ce chapitre puisque c'est l'expression du passé qui nous intéresse. Cela nous donnera un panorama générique de tous les tiroirs du passé.

2.2. LE PASSÉ SIMPLE :

2.2.1. Contexte historique :

L'emploi du passé simple a changé tout au long de l'histoire. Nous voyons, comme bien le précise Riegel (2018), que « dès l'ancien français, le passé composé avait pris, comme le parfait latin, une valeur de prétérit, concurrençant ainsi le passé simple » (p. 538). Les deux temps se sont spécialisés : le passé simple est employé pour la narration pure et, le passé composé est préféré lorsque les faits passés ont une conséquence dans le présent.

Bien que le passé simple, d'après Riegel (2018), ait commencé à disparaître progressivement de la langue du discours à partir du XII^e siècle, Wagner (1962) observe

qu'il était encore assez vivant au français classique. Au XVI^e siècle, H. Estienne a introduit la loi des vingt-quatre heures conservant le passé composé pour évoquer des événements récents (moins de 24 heures), et le passé simple pour narrer des faits plus éloignés de la situation d'énonciation, comme le relate Riegel (2018). Cette règle a été suivie par plusieurs auteurs du XVII^e siècle, en particulier par des tragédiens comme Racine. P.ex.: *De ce même rivage absent depuis un mois, / Je le revis hier pour la première fois. / Cependant on me fuit. Quel crime ai-je commis ?* (Racine, 1962 : v.739-740, 747). Elle a inspiré la tradition grammaticale qui confronte ces deux tiroirs en fonction de la distance entre le procès passé et le présent : Le passé simple évoque, alors, un passé lointain qui manque de relation avec la situation d'énonciation ce qui explique sa disparition presque absolue dans l'usage oral. Les témoignages du XVIII^e siècle, selon Brunot (cité par Grevisse, 2016), montrent qu'il n'appartenait plus à l'usage oral spontané. Au XIX^e siècle, il n'y avait que des exemples isolés et l'emploi des deux premières personnes du pluriel avait été revêtu d'une nuance ridicule que nous ne trouvons que dans la bouche des Méridionaux, comme l'éclaircit Wilmet (1976). Aujourd'hui, il est tombé en désuétude dans le Midi même. Cependant, cela n'empêche pas qu'il puisse être utilisé, comme le prouvent Weinrich (2009) et Wilmet (1976), dans des situations d'énonciation orales proches de l'écriture, notamment lorsqu'elles sont de caractère formel, rituel ou traditionnel (discours, célébration, adresse solennelle, sermon, etc.), comme dans les conversations avec une grandiloquence affectée ou dans les textes narratifs lus ou exposés à voix haute.

Même à l'écrit sa présence se raréfie peu à peu. Weinrich (2009) remarque que nous l'évitons dans les situations d'écrit qui se rapprochent de la langue orale privée telles que les lettres, les journaux intimes, les notices, etc. Dans les écrits littéraires et les informations des journaux, l'utilisation de la première et la deuxième personnes sont restreintes, surtout au pluriel. La raison se trouve, comme le dénote Riegel (2018), dans la spécialisation de cet « indice de littéralité » comme temps du récit. Weinrich (2009) complète cette affirmation en développant que « les histoires racontées à un auditeur par un narrateur ne traitent pas toujours de ce narrateur (de l'émetteur) et guère plus de l'auditeur (du récepteur) » (p. 146). Elles rapportent le plus souvent des événements qui sont arrivés à un tiers (le référent) ; d'où son emploi habituel à la troisième personne du singulier et du pluriel. Néanmoins, les histoires narrées à la première personne du singulier restent encore assez fréquentes dans certains récits littéraires tels que les mémoires ou les récits autobiographiques. P.ex. : *Il y a quatre ans qu'à mon retour de*

la Terre-Sainte, j'achetai près du hameau d'Aulnay, dans le voisinage de Sceaux et de Chetenay, une maison de jardinier, cachée parmi des collines couvertes de bois (Chateaubriand, 2016 : 55). Les récits à la première personne du pluriel, en revanche, confèrent un ton très cérémonieux au texte que l'usage linguistique n'autorise que si nous ne pouvons pas l'éviter par une autre formulation (par exemple : *on sortit* au lieu de *nous sortîmes*). P.ex. : *Nous parcourûmes ensemble avec ma mère des rues et des rues du dimanche* (Céline, 1974 : 125). Encore plus rares sont les écrits à la deuxième personne puisque le récepteur connaît, généralement, déjà ce qu'il pourrait apprendre sur soi de la part d'un autre et un tel récit semble actuellement d'une « pédanterie ridicule » (p. 146-147). D'ailleurs, l'euphonie qui résulte de certains verbes et l'ignorance de la conjugaison de ce temps exercent une influence sur son emploi, comme l'indique Wagner (1962).

De nos jours, les journaux mêlent le passé simple au passé composé et les auteurs contemporains n'utilisent plus systématiquement le passé simple dans leurs récits. P.ex. :

Bien évidemment non, car il s'agissait d'embrasser l'œuvre immense de celui qui, plaçant la peinture au-dessus de tout, n'a laissé que vingt tableaux, mais qui fut sculpteur, ingénieur et visionnaire génial, architecte, metteur en scène de spectacles, créateur d'effets spéciaux. (Ulrich, 2019)

Nonobstant son recul à l'écrit, nous considérons qu'il ne disparaîtra jamais car il fait partie de l'art littéraire comme l'affirmait Roland Barthes (1953) dans *Le degré zéro de l'écriture* : « Retiré du français parlé, le passé simple, pierre d'angle du Récit, signale toujours un art ; il fait partie d'un rituel des Belles-Lettres » (p.25).

2.2.2. Nature :

Le passé simple, également appelé *passé défini*, est un temps simple de l'indicatif qui est presque exclusivement utilisé à l'écrit actuellement et qui exprime, comme le soutient Grevisse (2016), un « fait bien délimité à un moment du passé, sans considération du contact que ce fait peut avoir avec le moment présent » (p. 1189).

Du point de vue morphologique, il se caractérise, d'après Riegel (2018), par :

- La présence d'une voyelle thématique variant selon le type du verbe et souvent fondue dans le radical : -a- et -è- (verbes en *-er*), -i- (*asseoir, battre, conduire, confire, coudre, craindre, dire, écrire, faire, joindre,*

mettre, naître, peindre, prendre, rendre, répandre, rire, rompre, suffire, suivre, surseoir, vaincre, voir, verbes en *-ir* sauf *courir* et *mourir*), *-in-* (verbes en *-enir*) et *-u-* (*avoir, être* et le reste des verbes du troisième groupe) (Delaunay, 2012).

- L'emploi de désinences de personne spécifiques au pluriel de tous les verbes : *-mes* et *-tes* avec accent circonflexe sur la voyelle précédente (P.ex. : *nous parlâmes, vous parlâtes*) et *-rent* (P.ex. : *ils parlèrent*). Au singulier, les verbes en *-a-* prennent à l'écrit les désinences *-i, -s* et zéro (*je parlai, tu parlais, il parla*) ; les autres verbes se terminent par *-s, -s, -t* (*je fis, tu fis, il fit*) (Delaunay, 2012).
- L'existence d'un radical verbal identique ou différent de celui d'autres temps (dans le cas des verbes à plusieurs bases). Les formes des verbes ayant comme voyelle thématique *-i-* ou *-u-* au passé simple ne correspondent pas toujours à celles des participes passés (P.ex. : *il couvrit, il a couvert, il mourut, il est mort*) (Delaunay, 2012).

Au niveau d'emploi, les récits historiques, les vérités générales, les propositions subordonnées et certaines expressions se servent de ce tiroir-ci, comme l'annoncent Wagner (1962), Grevisse (2016) et Wilmet (1976).

Les premiers, ainsi que les narrations romancées qui ont le ton d'une histoire, adoptent le passé défini à la troisième personne afin de narrer des faits révolus. À la première personne, ils suggèrent, par effet de style, que le locuteur évoque un personnage auquel il n'identifie plus sa personne actuelle, comme le fait Châteaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-tombe* (2016).

Quant aux vérités éternelles, ayant une valeur de *passé gnomique*, le passé simple, comme l'aoriste grec, est encore apte à les exprimer, spécialement lorsqu'il est accompagné par les adverbes *toujours* et *jamais*. P.ex. : *Jamais avare ne fut riche* (Larousse, 2014).

Dans les propositions subordonnées, il s'emploie sans restriction. Mis en relation avec un passé défini dans la proposition principale, c'est le contexte qui permet de savoir si les deux procès sont (1) successifs ou (2) simultanés : (1) *Lorsque Philippe, entrouvrant les yeux, quêtait son regard en la suppliant de lui rendre ce qu'il avait*

perdu, elle frappa de sa main libre le sable à côté d'elle (...) (Colette, 1993 : 108). (2)
La première chose qu'elle fit, fut de se coiffer les cheveux.

Finalement, il est de même possible de trouver le passé défini dans certaines expressions telles que *s'il en fut* qui sert à marquer un haut degré ou *il s'en fut*. P.ex. : *Vous m'êtes recommandé par M. Chélan, c'était le meilleur curé du diocèse, homme vertueux s'il en fut, et mon ami depuis trente ans* (Stendhal, 1971 : 122). *Elle s'en fut vers sa chambre (...)* (Rolland, 1904-1912 : 69).

En ce qui concerne sa sémantique et sa syntaxe, il est intéressant d'étudier le passé simple par rapport à l'imparfait, au passé composé et au passé antérieur.

2.2.3. Le passé simple par opposition à l'imparfait :

Aussi bien le passé simple que l'imparfait (lorsqu'il a une valeur temporelle et non une valeur modale) situent le procès dans le passé. Néanmoins, ils diffèrent sur le plan de l'aspect.

Le passé simple, comme le montre Riegel (2018), possède un aspect non-sécant qui envisage le procès globalement, dans ses limites et de l'extérieur. Tout d'abord, le procès est perçu globalement, comme un tout non décomposé, parce que tout le procès est déjà accompli. Deuxièmement, il est vu dans ses limites puisqu'il est « nettement délimité dans son déroulement et orienté vers son terme final » (p. 537). Dernièrement, il est envisagé de l'extérieur car, d'après Martin (1971), il « parcourt l'espace temporel du procès de sa limite initiale à sa limite finale sans le pénétrer » (p. 95).

Contrairement au passé simple, l'imparfait est, selon Riegel (2018), un temps analytique, exprimant l'aspect sécant ; c'est-à-dire que le procès est envisagé sans limites et de l'intérieur, ce qui permet de le découper en deux parties : une partie réelle, nette qui s'est déjà réalisée et une partie virtuelle floue qui reste à accomplir à cause de l'effacement de la limite finale. Le fait de percevoir le procès de l'intérieur, dans son déroulement et sans terme final marqué confère à l'imparfait un aspect duratif, c'est-à-dire que son procès dure. Quoique le passé simple soit généralement ponctuel, il n'évoque pas forcément de procès brefs. Il est, d'ailleurs, compatible avec un complément indiquant une durée. P.ex. : *J'ai dans le duché d'York une terre assez considérable, qui fut longtemps le séjour de mes ancêtres* (Rousseau, 1968 : 175). Donc, la distinction duratif / ponctuel soutenue par plusieurs auteurs tels que Martin (1971)

n'est pas catégorique. Ainsi, Riegel (2018) prouve que « l'impression de durée n'est qu'un effet de sens produit par l'aspect sécant de l'imparfait » (p. 541). Il est préférable d'employer le couple aspectuel sécant / non-sécant.

Grevisse (2016) ajoute que tant le passé défini comme l'imparfait peuvent prendre un aspect itératif, c'est-à-dire que le fait qu'ils racontent se répète plusieurs fois ou qu'il est habituel dans une époque donnée. Ils sont ordinairement accompagnés d'une précision comme *bien des fois, souvent, chaque fois*, etc. P.ex. : *Elle répéta cet appel jusqu'à trois fois, en haussant la voix à chaque fois* (Hugo, 2015 : 274). *Voilà la vie, disait le philosophe chaque fois qu'il manquait de tomber, ce sont souvent nos meilleurs amis qui nous font choir !* (Hugo, 2015 : 549). Dans ces circonstances, le passé simple « exprime l'action pure et simple et vue du présent », tandis que l'imparfait présente l'action comme relative à une autre, et vue du passé (p. 1190). L'action devient plus spécifique et concrète au passé simple qu'à l'imparfait puisque la période des faits, d'après Sten (1964), est délimitée.

Relativement à l'aspect lexical des verbes, Riegel (2018) précise que l'imparfait s'accorde parfaitement avec les verbes imperfectifs, tandis que le passé simple harmonise mieux avec les verbes perfectifs. Le motif se trouve dans la nature de ces tiroirs et verbes. Les verbes imperfectifs (*vivre, manger, marcher*, etc.) sont dépourvus de limites nettement marquées comme l'imparfait, alors que les verbes perfectifs (*sortir, mourir, naître*, etc.) comportent en eux-mêmes une limitation du procès comme le passé défini. Cependant, avec l'imparfait et les verbes imperfectifs, il est possible d'introduire un complément de temps marquant une limite initiale, plus difficilement une limite finale. P.ex. : *Lui, il cherchait peut-être son train depuis toujours...* (Schmitt, 2012 : 49). Employé avec les verbes perfectifs, l'imparfait ralentit le procès en annulant le caractère ponctuel du verbe et en produisant l'un de ces effets : (1) tantôt il crée un état d'incertitude qui attend une suite exprimée au passé simple et sans laquelle la phrase serait incomplète, (2) tantôt il a besoin d'un complément circonstanciel qui donne une valeur itérative à l'énoncé. P.ex. : (1) *Comme il courait, il entendit siffler une balle, et aussitôt le bruit d'un coup de fusil* (Stendhal, 1971 : 130). (2) *Le soir, quand Charles rentrait, elle sortait de dessous ses draps ses longs bras maigres, les lui passait autour du cou, et, l'ayant fait asseoir au 25 bord du lit, se mettait à lui parler de ses chagrins (...)* (Flaubert, 1929 : 25).

Quant au passé simple utilisé avec des verbes imparfaits, soit le passé simple impose ses limites au verbe imparfait, soit un effet de sens inchoatif résout le conflit (c'est-à-dire que le procès est saisi à son début). P.ex. : *Ils marchèrent en procession ainsi vêtus (...)* / *Elle aima les romans de Walter Scott* (Voltaire, 2014 : 64). Or, il faut prendre en considération que, dans certains cas, il n'est pas recommandé de mettre une périphrase ou un verbe imparfait au passé simple. P.ex. : * *Il eut l'habitude de lire chaque nuit* / *Il avait l'habitude de lire chaque nuit*.

Dans un récit au passé, le passé simple et l'imparfait jouent un rôle opposé. Le passé défini introduit un repère temporel nouveau, étant normalement un fait de premier plan puisqu'il individualise le procès ; tandis que l'imparfait ne peut guère insérer à lui seul un repère temporel ni nouveau ni de crédit de grande importance. L'imparfait a besoin de s'appuyer sur un repère temporel installé par un verbe antérieur ou une indication temporelle, c'est-à-dire qu'il fonctionne comme un temps anaphorique. Son aspect analytique lui autorise à greffer une rupture, exprimée par le passé simple. P.ex. : *Le Russe mangeait des petits bonbons au sucre, un à un, sans cesser de regarder Tchen; et Tchen, tout à coup, comprit la gourmandise* (Malraux, 1974: 18). Le passé défini dissocie alors les deux parties de l'imparfait : « la partie initiale est réalisée, la partie virtuelle est annihilée » (p. 541).

Il faut éclaircir que « l'ordre linéaire des passés simples sert à marquer la succession chronologique des faits relatés, souvent sans l'aide d'indicateurs temporels (compléments de temps, conjonctions ou adverbes comme *puis* ou *ensuite*) » (p. 538). C'est pourquoi, selon Grevisse (2016), il convient parfaitement à la narration. P.ex. : *Il les suivit dans l'escalier, faufila entre les tables et alla reprendre sa place au bar* (Simenon, 1990 : 20). Dans cet exemple, l'emploi du passé simple sans l'alternance de l'imparfait renforce l'effet de rapidité souhaité pour l'auteur. C'est le style que Weinrich (2009) appelle *veni-vidi-vici*. Mais, nous rappelons que, comme nous avons déjà vu, les passés simples ne marquent pas toujours la postériorité puisqu'ils peuvent être exceptionnellement simultanés.

L'imparfait, à l'inverse, est apte, d'après Riegel (2018), à présenter des faits simultanés, juxtaposés, sans signaler la succession chronologique, formant un décor. Le repère temporel du procès est le même pour tous les verbes juxtaposés, ce qui fait de l'imparfait le temps de la description. P.ex. : *Toute une croûte rougeâtre partait d'une joue, envahissait la bouche, qu'elle tirait dans un rire abominable* (Zola, 2017 : 492).

Cependant, il « n'exclut pas la succession chronologique, marquée par la relation entre les phrases, le sens des verbes (lorsqu'ils indiquent un mouvement ou ils sont perfectifs), un complément circonstanciel ou un mot de liaison » (p. 542). P.ex. : *Un jour, il y avait 100.000 francs, le lendemain, il n'y avait plus rien. / Il arriva la peste dont les progrès foudroyants effrayaient la population. / Le 1^{er} janvier 1887, le président donnait un dîner à l'Elysée* (Bainville, 1942 : 123). Le premier exemple montre deux imparfaits qui ne sont pas seulement descriptifs, mais aussi successifs. Dans la deuxième phrase, par contre, l'imparfait est postérieur au passé simple. Le dernier imparfait prend, comme bien le remarque Tasmowski-De Ryck (1985), la place du passé simple en saisissant le procès globalement et en faisant progresser le récit, mais avec une autre approche : le procès est envisagé de l'intérieur et évoque une unité d'action. Il dépend le plus souvent d'un adverbe de temps en début de phrase qui introduit le nouveau moment temporel et joue le rôle d'antécédent. Ainsi, l'imparfait devient sa reprise anaphorique. Wagner (1962), de son côté, note que l'imparfait suggère ici que le fait n'a pas épuisé toute son importance. C'est une forme de mise en relief, un imparfait pittoresque grâce auquel, selon Sten (1964), « on reprend haleine (...) un moment pour se complaire dans les descriptions au lieu de se laisser entraîner au tourbillon des événements successifs » (p.130). Donc, dans ces trois phrases illustratives, nous notons que, quoique l'imparfait marque normalement la simultanéité par rapport à un fait passé, il y a des exceptions.

Enfin, l'imparfait, de même que le passé simple, peut exprimer, comme l'assure Wagner (1962), une vérité générale. Dans ce cas, il remplace le présent. P.ex. : *Il venait de comprendre que « mec » signifiait « homme »*. C'est la concordance des temps, selon Sten (1964), qui impose son emploi.

2.2.4. Le passé simple par opposition au passé composé :

Le passé défini et le passé composé (ou *passé indéfini*) marquent, comme l'affirme Charaudeau (1992), une position d'antériorité par rapport au moment de l'acte d'énonciation. Ils détiennent la valeur de *passé révolu* si le processus réalisé est complètement coupé du *présent actuel*. Cela s'explique, comme nous l'avons déjà montré dans la section de « l'histoire », par la prise de la valeur de *prétérit* de la part du passé composé. Dans ce cas, le sens des deux temps ne diffère pas. L'usage du passé défini ou du passé indéfini dépend seulement de la situation de communication. Ainsi, le passé composé remplace habituellement le passé simple à la langue orale, où nous

avons oublié la distinction entre le *prétérit* et le *parfait*, et lui fait concurrence à la langue écrite. Par exemple, Guy de Maupassant (2013) se sert du passé simple pour relater les événements et du passé composé pour reproduire les dialogues des personnages en les conférant plus de naturalité :

Et Jeanne, comme oppressée de questions, interrogea d'une voix précipitée : « Mais comment cela s'est-il fait ? Comment te l'a-t-il demandé ? Comment t'a-t-il prise ? Qu'est-ce qu'il a dit ? À quel moment, comment as-tu cédé ? Comment as-tu pu te donner à lui ? ». (p. 119)

Bien qu'à la langue écrite les deux tiroirs puissent posséder la même valeur, influencée par la langue du discours, il y a des occasions où le passé simple, d'après Sten (1964), est plus indiqué à placer un fait dans le passé. P.ex. : *Le 22 septembre, la République fut proclamé*. C'est l'indication précise qui privilégie cet emploi.

Ils s'opposent à l'imparfait dans des conditions analogues, comme les temps des faits de premier plan, selon Riegel (2018). Néanmoins, le passé indéfini entraîne parfois l'usage de particules narratives : *Je suis rentré en courant à l'appartement, je me suis rué dans ma chambre, j'ai regardé autour de moi ce que je pouvais offrir de plus précieux, puis j'ai recouru dare-dare rue de Paradis* (Schmitt, 2012 : 11). En outre, Sartre (cité par Wilmet, 1976) manifeste que l'auxiliaire du passé indéfini est souvent le verbe *être* « qui n'a que le sens d'une copule » et « qui rejoint le participe au substantif comme l'attribut au sujet » (p. 61). Guillaume (1970), de sa part, complète cet avis en déclarant que le participe passé donne une « image morte » (p. 18). Il exprime la détention dès sa position finale qui achève le verbe et qui « est beaucoup plus un adjectif qu'un verbe » (p. 18). Par contre, le passé simple avec sa simplicité formelle décrit, selon Pagnol et Sartre (cités par Wilmet, 1976), des actions transcendantes et nous fait attendre la suite. Ces théories nous mènent à défendre, comme Weinrich (2009), que le passé composé peut ralentir le récit, face au passé simple, qu'en tant que « temps de la continuité », précipite le cours des événements :

Elle rencontra Candide en revenant au château, et rougit ; Candide rougit aussi; elle lui dit bonjour d'une voix entrecoupée, et Candide lui parla sans savoir ce qu'il disait. Le lendemain après le dîner, comme on sortait de table, Cunégonde et Candide se trouvèrent derrière un paravent (...). (Voltaire, 2014 : 48)

Il faisait très chaud. J'ai mangé au restaurant, chez Céleste, comme d'habitude. Ils avaient tous beaucoup de peine pour moi et Céleste m'a dit : « On n'a qu'une mère. » Quand je suis parti, ils m'ont accompagné à la porte. J'étais un peu étourdi parce qu'il a fallu que je monte chez Emmanuel pour lui emprunter une cravate noire et un brassard. (Camus, 2016 : 10)

Mais il ne faut pas attribuer tout le mérite aux tiroirs verbaux. La clé se trouve dans l'emploi que Voltaire et Camus font de la syntaxe.

Or, Charaudeau (1992) tire au clair que le passé composé bénéficie, dans la langue écrite soignée, d'une autre valeur dont le passé simple manque : celle de *présent accompli* ou *parfait*. Il laisse entendre, d'après Wagner (1962), que le procès achevé a créé une situation qui se prolonge et qui se rattache à notre actualité présente. Donc, il se trouve aux points d'articulation entre le commentaire et le récit, contrairement au passé simple qui appartient exclusivement au récit, comme le confirme Weinrich (2009). La valeur de *passé révolu* du passé défini, comme le poursuit Charaudeau (1992), a comme corollaire la création d'un effet d'éloignement, de distanciation historique, alors que la valeur de *présent accompli* du passé indéfini génère un effet de contact entre situation passée et présente. C'est pourquoi le passé simple est plus apte à exprimer des faits lointains et, le passé composé, des faits proches à la situation d'énonciation. P.ex. : *L'attaque de la Bastille ne fut nullement raisonnable. Ce fut un acte de foi. Personne ne proposa. Mais tous crurent, et tous agirent* (Michelet, 1979 : 144). *Claudia Lopez, une femme ouvertement lesbienne mais aussi symbole de la lutte contre la corruption a été élue dimanche maire de la capitale Bogota* (Anonyme, 2019).

Néanmoins, « cette hiérarchie ne correspond pas nécessairement à une chronologie réelle des événements » (p. 468). Elle manifeste plutôt la répercussion psychologique et subjective que ces faits ont sur le sujet parlant dans les moments où il raconte. P.ex. :

Alors j'ai dessiné.

Il regarda attentivement, puis :

- Non ! Celui-là est déjà très malade. Fais-en un autre.

Je dessinai :

Mon ami sourit gentiment, avec indulgence :

- Tu vois bien ... ce n'est pas un mouton, c'est un bélier. Il a des cornes ... (Saint-Exupéry, 1977 : 15).

Le passé simple, selon Wagner (1962) et Riegel (2018), est indispensable chaque fois qu'un narrateur a à relater historiquement des faits dont il ne se donne que comme le rapporteur, tandis que le passé composé est le temps de celui qui relate en témoin et qui veut rapprocher l'événement à notre présent. P.ex. : *Un jour que dans le bois il se mit à se plaindre / À lui la foudre en main Jupiter s'apparut* (Perrault, 2012 : 166). *La*

littérature, et en particulier le métier d'historien que j'ai étudié à Rome avec les meilleurs maîtres, ont été pendant trente-cinq ans ma seule occupation et mon seul intérêt (Graves, 1987 : 7). Ainsi, le passé composé à la première personne est la « forme autobiographie par excellent », comme le dénote Benveniste (1966 : 244). Nous pourrions croire, comme Benveniste (1966), que cette vérification convertit le passé composé en une forme verbale peu apte à exprimer des faits objectivement, cependant Damourette et Pichon (cités par Wilmet, 1976) élucident que le choix de tel tiroir dépend exclusivement de la façon dont nous nous trouvons disposés à présenter les faits.

Les révélateurs de ces motivations subjectives, d'après Wilmet (1976), sont les lexèmes temporels marquant le verbe. Distinguons quatre types : les adverbes actuels, qui ont un signifié présent (*maintenant*), les adverbes orcentriques, qui se rattachent au présent et au passé (*hier, avant-hier, il y a cinq jours*), les adverbes lorcentriques, qui prennent comme référence un moment du passé (*la veille, alors, le lendemain*), et les adverbes omnitemporels, qui peuvent être reliés à un moment quelconque (*depuis, souvent, quand*). De nos jours, les adverbes lorcentriques et orcentriques apparaissent souvent accompagnés de verbes au passé simple, tandis que les adverbes actuels s'imposent dans des phrases au passé composé. La présence du démonstratif *ce* amène de même à user du passé composé. P.ex. : *Ce matin, Marie est restée et je lui ai dit que nous déjeunerions ensemble* (Camus, 2016 : 56-57). Quant aux adverbes omnitemporels, ils s'emploient sans distinction dans des procès au passé indéfini ainsi qu'au passé défini. Il ne s'agit pas d'une règle absolue, mais elle peut nous aider à comprendre le choix du tiroir fait par l'auteur, sans oublier qu'il peut être aussi déterminé par d'autres facteurs tels que le registre du récit, la classe sociale du narrateur, le contexte, etc.

Finalement, tant le passé simple comme le passé composé peuvent compter une valeur de généralité renforcée par un complément de temps tel que *jamais* ou *toujours*, comme le proclame Riegel (2018). La différence reste dans leur durée : Le passé composé présente un fait d'expérience qui s'est toujours vérifié dans le passé et qui se trouve étendu par inférence à l'avenir en passant par le présent, et le passé simple, en revanche, rejette l'énoncé dans un passé révolu nettement délimité. D'ailleurs, le passé simple confère à la phrase un effet plus solennel, d'après Sten (1964). P.ex. : *Le monde n'a jamais manqué de charlatans* (La Fontaine, 2016 : 197). *Reprenez vos esprits et*

souvenez-vous bien / Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien ! (Boileau, 2013 : v. 108).

2.3. LE PASSÉ ANTÉRIEUR :

2.3.1. Contexte historique :

Le passé antérieur, selon Lilienthal (1998) et Balyeat (2016), n'a jamais joui d'une grande popularité bien qu'il ait été utilisé beaucoup plus à l'écrit dans l'ancien français que de nos jours, comme le défend Sten (1964). Au début, d'après Foulet (1974), il était équivalent au plus-que-parfait, mais peu à peu il s'est spécialisé : Il a fini par s'employer à la place du passé simple après les conjonctions de temps pour marquer l'antériorité immédiate par rapport au temps de l'action principale, comme actuellement. P.ex. : *Quant mengié orent a foison, / il anciens a commandé...* (Huon le roi cité par Foulet, 1974 : 227).

Quant à la langue courante de l'ancien français, elle ignorait le passé antérieur et le substituait par le passé surcomposé. Or, son vrai déclin ne se produit que jusqu'au XVI^e siècle, d'après Lilienthal (1998). Aujourd'hui, puisque le passé simple a été à peu près banni de la langue du discours, Sten (1964) affirme qu'« il est assez naturel qu'un temps formé au moyen d'un auxiliaire au passé simple disparaisse aussi » (p. 216). Ainsi, Grevisse (2016) explique qu'il a été remplacé à la langue parlée par le passé surcomposé, comme dans l'ancien français. Ce n'est sans doute pas la seule raison de sa raréfaction, comme le constate Sten (1964), car, même dans les livres, nous préférons souvent d'autres manières de s'exprimer en se servant alors des constructions absolues (*à peine*) ou ayant recours au plus-que-parfait avec une approche très différente ou au passé simple. P.ex. : *À peine entré dans la maison, Julie se rassura. / À peine Julie avait-elle entré dans la maison, elle se rassura. / Au moment où Julie entra dans la maison, elle se rassura.*

2.3.2. Nature :

Sur le plan morphologique, le passé antérieur est la forme composée correspondante au passé simple et se construit en se servant de l'auxiliaire *avoir* ou *être* conjugué au passé simple et suivi du participe passé du verbe principal.

Il ne faut pas confondre le passé antérieur avec le plus-que-parfait du subjonctif et non plus avec le passé simple à la voix passive. À la troisième personne du singulier le passé antérieur et le subjonctif plus-que-parfait ne se distinguent que par l'accent circonflexe que portent les verbes conjugués au plus-que-parfait du subjonctif. P.ex. : *il eut aimé / qu'il eût aimé*.

Relativement à la voix passive, il suffit de transformer la phrase à la voix active pour la reconnaître. P.ex. : *Mais ses paroles furent couvertes par un nouveau cri, qui éclata près du foyer (Zola, 2017 : 153) > Mais un nouveau cri, qui éclata près du foyer, couvrit ses paroles*.

Cette structure permet de déduire que les emplois du passé antérieur se rapprochent du passé simple et des formes composées. Comme le passé simple, il est réservé à la langue écrite où il signale un style très soigné, mais il est d'un usage bien plus restreint que le reste des temps du passé. Il prend également, d'après Imbs (1968), les aspects perfectif et momentané apportés par l'auxiliaire au passé simple. Toutefois, à différence du passé simple, Charaudeau (1992) observe que sa valeur est de « passé accompli » en tant que forme composée, ou « passé du passé », car son processus est « antérieur par rapport à une référence qui est elle-même antérieur à l'actualité du sujet parlant » (p. 461). Donc, il est l'accompli du passé simple (comme temps absolu) ou son antérieur (en qualité de temps relatif), selon le cas.

D'un côté, le passé antérieur, d'après Riegel (2018), fonctionne rarement en proposition indépendante, où il exprime l'aspect accompli, présentant le résultat du procès passé. P.ex. : *Rosalie, en huit jours, eut pris le gouvernement absolu des choses et des gens du château (Maupassant, 2013 : 216)*. Dans ces circonstances, il pourrait être parfaitement suppléé par un passé simple qui est plus habituel dans ce type de phrases, comme bien le remarque Sten (1964).

Lorsqu'il se combine avec certains adverbes (*bientôt, tôt, vite*) ou compléments circonstanciels (*en un instant*), il signale la rapidité de l'accomplissement du procès. P.ex. : *Nous appareillâmes : le vent continuant de fraîchir, nous eûmes bientôt dépassé les Açores (Chateaubriand, 2016 : 353)*. Dans cet exemple en particulier, l'idée de vitesse vient renforcée par la syntaxe (la juxtaposition et la coordination).

D'un autre côté, le passé antérieur apparaît dans plusieurs types de propositions subordonnées : les subordonnées inverses, les temporelles, les complétives, les relatives et les comparatives.

Tout d'abord, il se trouve presque exclusivement dans les propositions subordonnées temporelles introduites par *quand*, *lorsque*, *après que*, *dès que*, *sitôt que*, *aussitôt que*, comme le dénote Weinrich (2009). Dans ces subordonnées temporelles, le passé antérieur, selon Grevisse (2016), indique l'antériorité par rapport au procès envisagé par la proposition principale. Il peut, comme le prouve Wagner (1962), être mis en relation avec un verbe principal au présent (étant implicitement un passé), au passé composé, à l'imparfait ou au plus-que-parfait de l'indicatif. P.ex. : *Sitôt que l'Alouette eut quitté sa famille, / Le possesseur du champ vient avecque son fils* (La Fontaine, 2016 : v.27-28). *Après que Jacques fut reparti, je me suis agenouillé près d'Amélie* (Gide, 1973 : 66). *Longtemps après que nous eûmes quitté la salle de concert, Gertrude restait encore silencieuse* (Gide, 1973 : 25). Toutefois, Sten (1964) proclame que nous le rencontrons le plus souvent en corrélation avec un passé simple dans la principale. P.ex. : *Lorsqu'il eut fait cent pas environ, il s'arrêta (...)* (Flaubert, 1929 : 64). Dans ces exemples, le passé antérieur pourrait être substitué par un passé simple (ou un passé composé, selon le registre) puisque la conjonction ou la simple succession des temps suffisent à signaler l'antériorité du verbe subordonnée par rapport au verbe de la principale. Néanmoins, nous perdrons l'insistance sur le fait que l'une des actions est complètement terminée avant que l'autre ne commence. Le choix d'une forme ou de l'autre dépend du sens des verbes et des nuances que nous voulons transmettre. Néanmoins, il faut savoir que, dans une proposition temporelle au passif, nous ne rencontrons que le passé simple, puisque, comme le montre Imbs (1968), « le participe passé suggère par lui-même une situation résultant d'un passé entièrement accompli, et par conséquence aussi l'antériorité » (p. 124).

Puis, il est aussi possible d'identifier un passé antérieur dans des structures temporelles construites en subordination inverse avec *à peine ou pas plutôt ...que*. P.ex. : (...) *À peine eut-il refermé la porte cochère, que brusquement il se frappa le front (...)* (Proust, 1946-1947 : 150).

Le passé antérieur, d'après Sten (1964), n'est pas forcé à exprimer toujours que les deux actions se suivent immédiatement, comme dans les exemples précédents (sauf *Longtemps...*). P.ex. : *Pendant longtemps, bien après qu'elle eut cessé de l'aimer, il lui*

plaisait de ressentir la soif quand il buvait à côté d'elle (Sartre cité par Sten, 1964 : 214-215). Ce n'est qu'un effet produit par le caractère limitatif de ce temps et le contexte (P.ex. : le sens de *dès que*, *sitôt que*). En outre, il faut éclaircir que la deuxième action peut ne pas être introduite par des verbes, mais évoquée, par des substantifs. P.ex. : *Son long silence, après qu'il eut examiné le malade* (Mauriac cité par Sten, 1964).

Finalement, nous désirons mentionner que notre tiroir objet d'étude, dans un emploi plus archaïque que note Imbs (1968), est présent dans d'autres types de phrases telles que les subordonnées complétives, relatives et comparatives. P.ex. : *Je rencontrai une ou deux voitures de rouliers que j'eus bientôt laissées en arrière* (Dumas, 1848 : 368).

2.3.3. Le passé antérieur par opposition au plus-que-parfait :

Au niveau d'emploi, le plus-que-parfait est plus fréquent que le passé antérieur même dans la langue écrite soutenue. Quant à la langue du discours, nous ne rencontrons que le plus-que-parfait.

Dans la langue écrite, les deux, comme l'élucident Riegel (2018) et Sten (1964), expriment le stade accompli du processus, marquent le passé du passé et indiquent l'antériorité par rapport à la forme simple correspondante (l'imparfait dans le cas du plus-que-parfait et le passé simple dans le passé antérieur) ou à un autre tiroir quelconque du passé. Cependant, ils présentent des valeurs différentes. Weinrich (2009) dénote que le plus-que-parfait est au passé antérieur ce que l'imparfait est au passé défini parce que le passé antérieur, d'après Charaudeau (1992), possède la valeur de « passé accompli », tandis que le plus-que-parfait, celle d'« actualité passé accomplie » ; c'est-à-dire que le plus-que-parfait joue un rôle de référence actuelle dans le passé en tant que temps antérieur à l'imparfait permettant d'envisager le déroulement interne du procès. Nous croyons que c'est ce lien avec l'imparfait qui rend possible que le plus-que-parfait puisse exprimer des procès statiques ainsi que des faits de second plan, alors que le passé antérieur à cause de sa focalisation externe ne marque que des événements dynamiques qui font progresser le récit. P.ex. : *Julie avait été (*eut été) dentiste* (procès statique). / *L'hôtel avait accueilli (*eut accueilli) des écrivains de renom* (fait secondaire). / *Quand il était sorti (fut sorti), il téléphona à Marie* (procès dynamique du premier plan).

Syntaxiquement, Wagner (1962) constate que les deux apparaissent souvent en proposition principale-subordonnée de temps en corrélation avec un verbe au passé, mais avec un trait de focalisation opposée, comme nous venons de voir. Le plus-que-parfait, selon Imbs (1968), s'emploie de préférence dans ces structures « chaque fois que l'aspect imperfectif, c'est-à-dire duratif ou itératif, associé à l'idée de situation, prévaut dans la pensée du locuteur ; le passé antérieur est toujours perfectif-momentané et présente les faits dans une succession sérielle » (p. 128). P.ex. : *Quand il avait fini ses devoirs, il sortait* (action habituelle). / *Quand il eut fini ses devoirs, il sortit* (**sortait*) (action semelfactif, c'est-à-dire non-répétée). Également, ils peuvent être en corrélation, ce qui autorise au passé antérieur à indiquer l'antériorité même par rapport à un plus-que-parfait, comme le précise Sten (1964). Ce dernier tiroir exprime, dans ces circonstances, des actions momentanées. P.ex. : *Cette après-midi de juin, quand sa mère l'eut surprise sur les genoux de Julien, il avait dit (...)* (Plisnier cité par Sten, 1964 : 215).

Dans le reste des propositions (*les complétives, les relatives, les subordonnées inverses, etc.*), d'après Imbs (1968), c'est le plus-que-parfait qui prévaut, soit à cause de la présence d'une action répétée qui empêche l'emploi du passé antérieur, soit par préférence stylistique lorsque l'action antérieure est semelfactive. P.ex. : *Il se tut afin de ne pas le fâcher comme tant des fois il avait fait.* / *Il s'est tu afin de ne pas le fâcher comme il avait fait la veille.*

Finalement, aussi bien le passé antérieur que le plus-que-parfait, selon Riegel (2018), peuvent évoquer un déroulement très rapide qui est parvenu à son terme presque aussitôt qu'il ait commencé : le plus-que-parfait lorsqu'il se combine avec des verbes perfectifs ou, comme le passé antérieur, lorsqu'il est accompagné des déterminants déjà expliqués dans la section antérieure. P.ex. : *Mais personne ne l'avait cru à cause de son costume* (Saint-Exupéry, 1977 : 18). / *Aussitôt que nous avions fait notre première communion, nous n'allions plus en classe* (Audoux, 1911 : 64).

Toutes ces oppositions nous apportent une base de connaissances qui nous aidera à mieux comprendre les caractéristiques et les rapports parmi les tiroirs de l'indicatif passé ainsi que les similitudes et les dissemblances des langues française et espagnole.

3. LES TIROIRS DE L'INDICATIF PASSÉ DU FRANÇAIS CONFRONTÉS À CEUX DE L'ESPAGNOL :

Le français et l'espagnol, comme nous savons, possèdent une origine commune, ce qui explique leurs grandes ressemblances au niveau d'emplois. Afin d'approfondir dans la comparaison des deux langues ainsi que de compléter l'étude des tiroirs de l'indicatif passé nous avons inclus leurs valeurs modales ainsi que d'autres valeurs temporelles qui n'ont pas encore été traitées.

3.1. LE PASSÉ SIMPLE ET LE PASSÉ COMPOSÉ :

Morphologiquement, le passé composé français et espagnol est construit à l'aide d'un auxiliaire au présent suivi du participe passé du verbe principal. Leur morphologie était plus proche au Moyen Âge, quand l'espagnol employait de même l'auxiliaire *être* avec beaucoup de verbes intransitifs, comme l'observe Alarcos (1972), mais ils ont expérimenté des évolutions différentes. Ce qui diffère actuellement, comme dans toutes les formes composées, c'est le choix de l'auxiliaire (*être* ou *avoir* en français et *haber* en espagnol), et la formation du participe passé dont la désinence est plus variée en français (-é, -i, -u, etc.) qu'en espagnol (-ado, -ido). Cette structure, qui les rapproche du présent ainsi que des autres formes composées du passé, relève, d'après Imbs (1968), leur position ambiguë.

Quant au passé simple des deux langues, leur construction est plus complexe. En général, elles remplacent les terminaisons de l'infinitif par les désinences propres du passé simple ; celles du temps français nous les connaissons déjà, et celles du tiroir espagnol sont -é, -aste, -ó, -amos, -asteis, -aron, pour les verbes de la 1^{ère} conjugaison, et -í, -iste, ío (ou voyelle + yó), -imos, -isteis, -ieron (ou voyelle + yeron), pour la 2^{ème} et la 3^{ème} conjugaisons. Il faut souligner que l'espagnol, dans cette forme, ne possède pas la -s caractéristique de la 2^{ème} personne du singulier que le français, en revanche, garde. Or, les deux tiroirs comptent des verbes irréguliers qui rendent difficile l'apprentissage du tiroir, surtout aux étrangers. Les espagnols les apprennent naturellement dans leur enfance, alors que les francophones doivent les acquérir dans l'école ce qui entrave leur intériorisation.

Nous approfondirons plus dans le passé composé qui a été moins traité que le passé simple et qui présente des différences plus notables avec le tiroir français dans l'espagnol de l'Amérique.

3.1.1. Valeurs aspectuelles :

Tous ces temps-ci expriment dans les deux langues les mêmes aspects, comme le démontrent Sastre (1995) et Riegel (2018) : perfectif, non-sécant, et, habituellement, ponctuel ou itératif. P.ex. : *Il est tombé en descendant les escaliers. / Se ha caído bajando las escaleras. Il tomba en descendant les escaliers. Se cayó bajando las escaleras* (perfectif, non-sécant et ponctuel). *Il a lu beaucoup de livres. / Ha leído muchos libros. Il lut beaucoup de livres. / Leyó muchos libros* (perfectif, non-sécant et itératif). Ces caractéristiques permettent au passé indéfini espagnol et français de s'opposer à l'imparfait de la même manière que le passé défini.

Étant donné leur identification aspectuelle absolue, le contraste entre le passé simple et le passé composé est essentiellement temporelle, au moins en français et dans l'espagnol péninsulaire.

3.1.2. Valeurs temporelles du français et de l'espagnol péninsulaire :

Comme nous avons déjà remarqué, la langue orale française ne distingue plus le passé simple du passé composé et octroie au passé indéfini les valeurs du passé défini. Ce n'est que la langue littéraire qui garde les différences : le passé composé décrit des faits récents, tandis que le passé simple est réservé à la narration des faits révolus. Dans l'espagnol péninsulaire, selon Gutiérrez (1997), le passé composé ne réalise jamais la fonction de passé lointain puisque sa distinction par rapport au passé simple perdure aussi bien dans la langue du discours que dans la langue écrite, ce qui nous autorise à supposer, si nous oublions la fréquence d'emploi de chaque tiroir, que le passé simple espagnol détient plus de points communs avec le passé simple du moyen français qu'avec celui d'aujourd'hui. Cependant, nous nous centrerons sur la langue écrite moderne.

Le passé composé et le passé simple en français et en espagnol peuvent exprimer l'antériorité (1), la simultanéité (2), la postériorité (3) ou des vérités éternelles (4) et leur usage est souvent déterminé par les modificateurs temporels utilisés (5, 6, 7), comme le prouvent Alarcos (1972), Sastre (1995), Riegel (2018), Sten (1964) et Wilmet (1976).

P.ex. : (1) *Celui qui meurt, meurt comme il fut* (Saint-Exupéry, 2015 : 45). / *El que muere, muere como fue* (Saint-Exupéry, 2017 : 28). *Celui qui meurt, meurt comme il a vécu.* / *Aquel que muere, muere como ha vivido* (expression de l'antériorité par rapport à l'origine et à un autre temps, concrètement le présent). (2) *Quand Paul rejoignit (a rejoint) ses camarades, ils lui apprirent (ont appris) la nouvelle.* / *Cuando Paul quedó (ha quedado) con sus compañeros, estos le comunicaron (han comunicado) la noticia* (simultanéité, normalement combinés avec eux-mêmes ou avec un imparfait). (3) *Paul se réveilla (s'est réveillé) de bonne humeur, s'habilla (s'est habillé) et sortit (est sorti) au couloir.* *Paul se despertó (se ha despertado) de buen humor, se vistió (se ha vestido) y salió (ha salido) al pasillo* (postériorité de sortir par rapport à s'habiller et à se réveiller, et, de s'habiller à se réveiller). (4) *Nunca el agua ha hervido a menos de 100°C* (Sastre, 1995 : 53) / *L'eau n'a jamais bouilli à moins de 100°C. Il n'eut jamais dans ce pays d'homme si valeureux que lui.* / *Nunca hubo en este país un hombre tan valeroso como él* (vérité générale). (5) *Maintenant j'ai déménagé à Salamanca.* / *Ahora me he mudado a Salamanca* (passé composé, adverbe actuel). (6) *La veille, je déménageai à Salamanca.* / *La víspera me mudé a Salamanca* (passé simple, adverbe lorcentrique). (7) *Il y dix ans je déménageai à Salamanca.* / *Hace diez años me mudé a Salamanca* (passé simple, adverbe orcentrique).

C'est le lien du passé indéfini avec le présent de l'énonciateur (de l'écrivain ou du personnage) ce qui marque la différence avec le passé simple qui est incapable de situer le procès hors du passé, d'après Sastre (1995) et Wagner (1962) ; d'où le choix des adverbes et les nuances apportées par chaque tiroir dans la valeur de passé gnomique que nous avons développées précédemment et qui coïncident avec l'espagnol.

Le passé composé est la forme composée du présent, qui joue le rôle, tantôt d'antérieur du présent, tantôt de son accompli, comme l'élucide Imbs (1968).

La première valeur explique, selon Sten (1964), que le passé indéfini soit habituellement plus approprié à marquer l'antériorité face au présent. C'est le cas de l'exemple (1) : le passé composé est un usage naturel, alors que le passé simple, de son côté, donne une nuance solennelle.

Quant à la valeur d'accompli du présent, elle lui accorde une valeur continuative-résultative, c'est-à-dire que le procès commencé dans le passé est acquis au moment présent (valeur résultative) et que ces effets s'étendent au présent ou même au-

delà (valeur continuative), comme le dénotent Imbs (1968) et Gutiérrez (1997). Par exemple, dans la phrase *J'ai déjà fini mes devoirs. / Ya he terminado los deberes*, le sujet s'est mis à faire ses devoirs dans le passé et la durée de ladite tâche arrive jusqu'au présent qui est le moment où il l'a finie. Par contre, dans l'exemple *Au cours de ce siècle, il y a eu de grands progrès scientifiques. / En el presente siglo, ha habido grandes avances científicos*, l'action, en plus de s'être initiée dans le passé et de s'être étendue au présent, continuera dans le futur parce que la période (*ce siècle*) n'a pas encore terminé et nous espérons qu'il y aura d'autres progrès.

Cette valeur continuative justifie un troisième emploi : substitut du futur antérieur. Ainsi, il peut évoquer un fait situé dans un avenir proche. P. ex. : *J'ai fini dans cinq minutes. / En cinco minutos he terminado*. Imbs (1968) éclaircit qu'il remplace le futur antérieur afin d'insister sur la promptitude, l'immédiateté de l'accomplissement du procès puisque nous représentons « comme déjà fait ce qui va l'être » (p. 101). C'est le nommé, en linguistique espagnol, d'après Sastre (1995), *perfecto pro futuro* ou *prospectivo*.

Dans les conditionnelles du *modus realis*, le passé composé supplée également le futur antérieur, mais ici parce que le futur n'est pas possible après *si* hypothétique, comme bien l'affirme Imbs (1968). P.ex. : *Si je ne suis pas rentré lundi prochain, tu appelleras (ou appelles) la police. / Si el próximo lunes no he vuelto, llamarás (ou llamas) a la policía*. Quoique le passé simple puisse de même en français apparaître dans une proposition subordonnée introduite par *si*, il s'agit toujours, selon Riegel (2018), d'une proposition concessive où le passé défini ne se combine qu'avec un autre tiroir du passé. P.ex. : *Si je ne compris pas la Sonate, je fus ravi d'entendre jouer Mme Swann*. (Proust, 1946-47 : 219). En espagnol, le *si* d'opposition n'existe pas et il faut faire recours à d'autres connecteurs pour traduire le *si* français. P.ex.: *No entendí la sonata, pero me quedé encantado de oír tocar a la señora de Swann* (Proust, 2001 : 144).

3.1.3. Valeurs temporelles de l'espagnol d'Amérique :

L'espagnol d'Amérique constitue un cas à part, vu qu'il a doté ces tiroirs d'autres valeurs. Le passé composé américain coïncide avec les formes française et péninsulaire dans la valeur continuative-résultative, comme le dénotent Imbs (1968) et Gutiérrez (1997). Le passé simple américain, de son côté, manque également de lien

avec le présent. Par exemple, dans l'énoncé *Marina a toujours été une menteuse.* / *Marina ha sido siempre una mentirosa*, le fait de *mentir* s'est initié dans le passé, continue dans le présent et, probablement, dans l'avenir. Par contre, dans la phrase *Marina fut toujours une menteuse.* / *Marina fue siempre una mentirosa*, nous voyons que le procès a cessé, soit parce que le sujet a arrêté de mentir, soit parce que Marina est morte.

Néanmoins, en ajoutant des adverbes actuels, les différences entre la variante linguistique américaine et celles de la Péninsule Ibérique et l'Hexagone accroissent. Une phrase type *Este año leímos muchas novelas*, qui est fréquente dans certaines parties de l'Amérique (notamment au Mexique) et qui fait sous-entendre que la lecture ne va pas continuer, n'est pas normative ni en France ni en Espagne où le *ce* est incompatible avec le passé simple à cause de l'appartenance dudit déictique à la perspective temporelle actuelle. L'opposition chronologique entre le passé simple et le passé composé dans l'espagnol américain n'est pas décisive et explique cette particularité. Les deux tiroirs y marquent l'antériorité par rapport à l'origine, sans que le passé composé ait la valeur d'antérieur du présent que le français et la variante de l'espagnol péninsulaire possèdent.

Le passé composé en Amérique, contrairement à ceux de la Péninsule et de la France, sert à emphatiser une action étant importante objective ou subjectivement dans la narration ou dans un énoncé hors du domaine narratif. P.ex. : *Inesperadamente apareció un hombre frente a la casa, se acercó a la puerta, llamó al timbre y, al abrir Isabel, ¿sabes lo que le ha dicho?* (Gutiérrez, 1997 : 25). Dans la Péninsule et la France, où cette valeur n'existe pas, la simple interrogation au passé simple en Espagne ou au passé composé en France éveillerait l'intérêt de l'auditeur ainsi qu'augmenterait la considération dudit fait.

En ce qui concerne la fréquence d'emploi, il y a une préférence prononcée par le passé simple en Amérique ainsi que dans des territoires espagnols (*Asturias, Galicia*) (Sastre, 1995). L'opposition du passé simple au passé composé disparaît parfois même dans l'espagnol péninsulaire normatif lorsque le locuteur utilise subjectivement le passé composé à la place du passé simple afin de rapprocher des faits conclus dans le passé (P.ex. : *Se ha casado hace dos años*) ; ou, à l'inverse, le passé simple au lieu du passé composé pour éloigner un procès récent (P.ex. : *Por fin llegó hace un momento*). D'ailleurs, dans un usage archaïque, et surtout dans la poésie, par des besoins

stylistiques, le passé simple peut substituer un passé composé, comme l'annonce Alarcos (1972). P.ex. : *¡ (...) dime, si sabes, vieja amada, dime / si son más las lágrimas que vierto! / Me respondió la noche: / Jamás me revelaste tu secreto* (Machado, 1981 : 80).

En français, le passé composé règne à la langue du discours et concurrence le passé simple à la langue littéraire, comme nous savons déjà. Le manque de distinction ne se produit pas seulement au niveau oral, mais aussi quand cet emploi influence la langue écrite. P.ex. : *Mais d'une part, ce n'est pas ma faute si on a enterré maman hier au lieu d'aujourd'hui* (Camus, 2016 : 31).

3.1.4. Conclusions :

En conclusion, bien que les tiroirs possèdent une origine commune, ils ont suivi une évolution différente qui semble éloigner leurs emplois de plus en plus : l'espagnol péninsulaire normatif garde la distinction temporelle entre le passé simple et le passé composé, la variante américaine à créer des nouvelles valeurs pour le passé indéfini et le français ne différencie les formes que dans la langue écrite soignée. Si la distinction temporelle entre le passé simple et le passé composé arrivait à s'effacer, l'une des formes disparaîtrait : le passé simple en français et le passé composé en espagnol étant donné leur fréquence d'emploi.

3.2. L'IMPARFAIT :

Du point de vue morphologique, les formes de l'imparfait français aussi bien que celles de l'espagnol restent reconnaissables entre tous les tiroirs verbaux. Or, l'imparfait français ne possède qu'un modèle de conjugaison commune à tous les verbes (racine suivie des terminaisons *-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient*), alors que l'imparfait espagnol en compte deux (racine suivie, soit des désinences *-aba, -abas, -aba, -ábamos, -abais, -aban*, soit des terminaisons *-ía, -ías, -ía, -íamos, -íais, -ían*).

Au niveau pragmatique, l'imparfait est un tiroir détenant des emplois et des valeurs très éclectiques aussi bien dans la langue francophone que dans la langue hispanique. Nous pourrions les classer selon l'époque dans laquelle ils situent normalement le procès dans le temps : passé (*style indirect, imparfait d'ouverture, etc.*), présent (*imparfait de politesse, imparfait hypocoristique, etc.*), futur (*système*

conditionnel, futur proche, etc.). Toutefois, l'ambiguïté de certaines valeurs permettant de situer le procès dans plusieurs époques ainsi que leur collationnement avec le système de l'espagnol rendraient plus difficile la compréhension du tiroir. Nous préférons suivre la distinction traditionnelle qui les regroupe d'après deux types de valeurs : les valeurs temporelles et les valeurs modales. À ce classement nous ajouterons les transpositions stylistiques raillant les valeurs qui se trouvent à mi-chemin entre les valeurs temporelles et les valeurs modales, et une comparaison des valeurs aspectuelles de l'imparfait français et espagnol.

3.2.1. Valeurs aspectuelles :

La grammaire d'Alarcos (1972), ainsi que les différents manuels de linguistique française consultés, démontre l'identification absolue des valeurs aspectuelles de l'imparfait français (que nous avons déjà analysées dans la section précédente) avec celles du temps espagnol. Par exemple, dans la phrase *La petite fille lisait tous les jours / La niña leía todos los días*, les imparfaits comptent un aspect grammatical et lexical imperfectif, duratif, itératif et sécant.

3.2.2. Valeurs temporelles :

Les remarques de Gutiérrez (1997) relatives aux valeurs temporelles de l'imparfait espagnol nous montrent que celui-ci s'oppose au passé simple de la même manière que l'imparfait français. Les deux indiquent, généralement, la simultanéité par rapport à un tiroir du passé. Ils introduisent des actions secondaires, des explications, des descriptions ou des procès habituels dans un récit au passé. Par exemple, dans cette phrase en espagnol *Se había dado cuenta de que algo le pasaba a su madre, quien cuando le entraba la inquietud no dejaba parar ni su sombra* (Baroja, 1984 : 9), nous remarquons la simultanéité de l'imparfait par rapport au plus-que-parfait et l'expression de l'habitude.

Chacun peut prendre la valeur d'un imparfait pittoresque. P.ex. : *Le lendemain, à midi, elle se mettait en route. / Al día siguiente, al mediodía, emprendía la marcha*. Il est dénommé imparfait d'ouverture lorsqu'il initie un récit ou un article et imparfait de rupture ou de clôture s'il termine un récit ou un chapitre. Au début du texte, il éveille l'intérêt du lecteur ; à la fin, il crée une fin ouverte, apporte un halo du mystère ou souligne, selon Imbs (1968), la conséquence d'une décision antérieure. P.ex. :

Quant à d'Artagnan, il arrangea en lui-même un petit plan dont nous verrons plus tard l'exécution, et qui lui promettait quelque gracieuse aventure, comme on pouvait le voir aux sourires qui, de temps en temps, passaient sur son visage dont ils éclairaient la rêverie. (Dumas, 1991 : 262). / En cuanto a D'Artagnan, preparó para sus adentros un pequeño plan cuya ejecución veremos más tarde, y que le prometía alguna aventura graciosa, como podía verse por las sonrisas que de vez en cuando cruzaban su rostro cuya ensoñación iluminaban. (Dumas, 2016 : 390).

En ce qui concerne d'autres caractéristiques temporelles qui ne sont pas pertinentes dans la confrontation de l'imparfait au passé simple et qui n'ont pas encore été traitées, nous soulignons le style indirect, le passé récent et le futur proche.

Tout d'abord, l'imparfait utilisé dans le style indirect, aussi dénommé imparfait de perspective, d'après Riegel (2018), « transpose le présent employé dans le style direct pour exprimer des paroles ou des pensées » (p. 544). Dans le discours indirect, c'est le passé du verbe principal qui impose l'imparfait suivant la règle générale de concordance des temps. P.ex. : *Anne a dit : Je viens demain. = Anne a dit qu'elle venait demain. / Anne dijo: Vengo mañana = Anne dijo que venía mañana.* Dans le discours indirect libre, l'imparfait est déterminé par le contexte. P.ex. :

Pendant les quelques instants qu'il venait d'entrevoir Phileas Fogg, Passepartout avait rapidement, mais soigneusement examiné son futur maître. C'était un homme qui pouvait avoir quarante ans, de figure noble et belle, haut de taille, que ne déparait pas un léger embonpoint, blond de cheveux et de favoris, front uni sans apparences de rides aux tempes, figure plutôt pâle 15 que colorée, dents magnifiques. (Verne, 2014 : 9) / Cuando el tal Juanito entró en su casa, pálido y hambriento, descompuesta la faz graciosa, la ropita llena de sietes y oliendo a pueblo, su mamá vacilaba entre reñirle y comérsele a besos. (Galdós, 2001 : 7).

Imbs (1968) approfondit l'emploi de cet imparfait de perspective en relevant comment il alterne avec le présent lorsque le verbe subordonné évoque un fait actuel après un verbe au passé. Si le passé composé est le verbe principal de la phrase et si l'accent est mis sur l'actualité de l'affirmation, la subordonnée est au présent. P.ex. : *Son épouse lui a dit qu'il fume beaucoup. / Su esposa le ha dicho (le dijo) que él fuma mucho.* Par contre, si nous faisons ressortir que l'affirmation se situe au passé, nous mettons la subordonnée à l'imparfait. P.ex. : *Son épouse lui a dit qu'il fumait beaucoup à cette époque-là. / Su esposa le ha dicho (le dijo) que él fumaba mucho por aquel entonces.* Il est également fréquent de se servir de l'imparfait après un conditionnel passé, un plus-que-parfait ou un autre imparfait. P.ex. : *J'avais toujours cru qu'il était italien. / Siempre había creído que era italiano.* Après un verbe principal au

conditionnel présent, le verbe subordonné reste plutôt au présent. P.ex. : *Il dirait qu'il ne se trompe jamais. / Él diría que nunca se equivoca.* Quant aux verbes de parole ou de pensée, au présent ou au futur, employés dans la principale, l'imparfait garde ici son indépendance temporelle dans la subordonnée. P.ex. : *Je comprends maintenant qu'il avait raison. / Ahora entiendo que él tenía razón.*

Puis, l'imparfait à valeur de passé récent remplace en français la périphrase verbale *venir de* dans un récit au passé. P.ex. : *Paul finissait à peine son livre quand il a entendu un bruit qui venait de la cuisine. / Paul acababa de terminar su libro cuando oyó un ruido que provenía de la cocina.*

Dernièrement, l'imparfait peut de même équivaloir à un futur proche (périphrase *aller + infinitif*) ou un conditionnel présent dans un récit au passé. P.ex. : *Anne paniquait, son mari arrivait (allait arriver / arriverait) dans dix minutes. / Anne estaba aterrada, su marido llegaba (iba a llegar / llegaría) en diez minutos.*

3.2.3. Transpositions stylistiques :

La position temporelle de l'imparfait, d'après Gutiérrez (1997), n'est pas si clairement marquée que celle du passé simple. C'est pourquoi il est capable de situer le temps aussi bien dans le passé que dans le présent ou le futur, comme nous allons voir dans ses transpositions stylistiques et ses valeurs modales. D'ailleurs, cette particularité rend possible que le sujet parlant l'emploie de manière subjective dans l'imparfait de politesse, l'imparfait hypocoristique, l'imparfait préludique, l'imparfait forain et l'imparfait *prospectivo* pour remplacer le présent ou le futur dans un but particulier. Cette validité des états au moment de l'énonciation leur vaut la qualification d'*usages communicatifs* de la part de Caudal (2003). Ce sera son contexte, comme le montre Bres (2003), qui confèrera à l'imparfait l'une de ces valeurs et qui permettra de le situer dans l'axe du temps.

Premièrement, l'imparfait de politesse, d'atténuation ou de discrétion introduit, comme le formule Riegel (2018), « une demande polie dans une proposition principale, avec un verbe de volonté ou de mouvement à la première personne » (p. 547). P.ex. : *Je voulais vous parler d'une affaire très avantageuse. / Yo le quería hablar de un negocio muy rentable.* Anscombe (2004) spécifie que son usage est restreint à la forme assertive et défend, comme plusieurs auteurs tels que Brucart (2003), que l'emploi de l'imparfait est dû à la référence temporelle de l'énoncé au moment préalable à l'émission dudit

énoncé dans lequel le locuteur génère mentalement son désir. Nous ne réfutons pas cette justification, mais nous considérons que la motivation du choix de l'énonciateur se trouve ailleurs.

Gutiérrez (1997) justifie le recours à l'imparfait en développant qu'user d'un temps du passé permet au locuteur de s'éloigner de son énoncé, d'atténuer sa demande en laissant que l'accomplissement de sa pétition dépende de son interlocuteur. C'est, comme l'explique Sten (1964), une évasion du catégorique. Nous pourrions nous servir du présent, mais nous supprimerions la nuance explicite de courtoisie et nous devrions faire appel aux gestes et au ton au risque de sembler brusque ou insolent. P.ex. : *Je veux vous parler d'une affaire très avantageuse / Yo le quiero hablar de un negocio muy rentable*. Dans cet exemple en particulier, le verbe de volonté autorise, en plus, sans perdre la gentillesse, l'usage du conditionnel présent et, en espagnol, dans un style archaïque, de l'imparfait du subjonctif (en *-ra* et à valeur d'indicatif). P.ex. : *Je voudrais vous parler d'une affaire très avantageuse. / Yo quería (quisiera) hablarle de un negocio muy rentable*. Cela se doit, selon Pottier (1970), au fait que les formes de politesse consistent toujours à passer d'un tiroir actuel (*présent, passé simple, futur*) qui situe le temps dans l'une des trois époques à un inactuel (*imparfait, conditionnel*) qui marque l'antériorité, la postériorité ou la simultanéité. Or, nous pourrions établir, d'après Weinrich (1974), une différence minimale entre le conditionnel qui apporte de la courtoisie et l'imparfait qui dénote plutôt de la modestie.

Il détient un type particulier d'un imparfait de modestie, appelé *citativo* par la RAE (2010), qui réside dans l'éloignement de la responsabilité directe de l'énonciateur par moyen du tiroir passé. Par exemple, lorsque l'on nous présente quelqu'un et nous ne comprenons pas son nom, nous lui demandons *Quel était donc votre nom ? / ¿Cómo se llamaba ?* Même s'il est possible en français, cette langue opte souvent par d'autres tournures telles que *Comment tu t'appelles déjà ?*

Deuxièmement, parmi toutes les langues romanes, l'imparfait hypocoristique, mignard ou enfantin n'existe qu'en langue française, comme l'affirme Bres (2003). Il atténue, de même que l'imparfait de politesse, la force des paroles du locuteur. Il apparaît dans des phrases affirmatives, exclamatives ou interrogatives totales demandant une confirmation accompagnée de procédés expressifs, notamment l'intonation affectueuse et enfantine. Il supplante soit le présent, soit le futur immédiat. D'ailleurs, cette valeur est associée à l'emploi de la troisième personne à la place de la deuxième

pour s'adresser le plus souvent à un enfant ou un animal familier non doué, réel ou fictivement, de parole. Comme propose Wilmet (1976), ce recours à la non-personne pourrait confirmer l'absence de dialogue authentique entre le locuteur et l'allocataire. P.ex. : *Oh ! Mon petit avait faim ?* Suivant les analyses de Bres (2003), nous avons l'impression dans cet exemple que le locuteur parle à la place de son interlocuteur étant donné qu'il verbalise « un élément du comportement non verbal et/ou vocal de celui-ci » (p.4). Son énoncé n'est qu'une pensée hypothétique qui s'apparente alors du discours indirect libre. Néanmoins, nous estimons que, dans une phrase type *Mon bébé, qu'il était beau !*, il est plus difficile de soutenir cette vision malgré les arguments justificatifs de Bres (2003). Donc, nous ne pouvons pas généraliser.

Ajoutons d'autre part qu'il est possible en espagnol de trouver des énoncés semblables en se servant du présent qui n'est plus exclu en français et qui ne fait pas une différence sensible avec l'imparfait. P.ex. : *¡Oh ! ¿Mi niño tiene hambre ? / ¿Qué guapo es mi bebé ! / Oh ! Mon petit a faim ? / Mon bébé, qu'il est beau !*

Troisièmement, dans le langage enfantin, se trouve aussi l'imparfait ludique ou préludique. Gutiérrez (1997) tire au clair qu'il est utilisé par les enfants dans leurs jeux. Il se détache alors de la réalité afin de passer dans un monde fictif en remplaçant le futur immédiat, le présent ou même le conditionnel puisqu'il présente une situation imaginaire. Comme le précise Anscombe (2004), la deixis inclut dans cette valeur le locuteur et le destinataire. P.ex. : *On va jouer au papa et à la maman. Moi, j'étais la maman. Toi, tu étais la sœur. Et Pierre, il était le papa. / Vamos a jugar a papás y mamás. Yo era la mamá, tú eras la hermana y Pedro era el papá.* Il faut préciser qu'en langue française cet imparfait ne s'emploie qu'en Belgique et en Provence.

Quant à l'imparfait forain ou commercial, il se rapproche formellement de l'imparfait hypocoristique, mais surtout de l'imparfait d'atténuation. Selon Anscombe (2004), il introduit une demande polie (ou plutôt une offre) et se sert grosso modo des mêmes verbes que l'imparfait de politesse. De même que dans l'imparfait hypocoristique, la phrase est à la troisième personne et la deixis principale renvoie au destinataire. Allant à l'encontre de ces valeurs, l'imparfait forain n'apparaît que dans les phrases interrogatives partielles, comme l'aperçoit Bres (2003). P.ex. : *Qu'est-ce qu'il lui fallait à la dame ? / Vous désiriez quelque chose ? / ¿Qué necesitaba la señora ? / ¿Deseaba algo ?* Il est nécessaire, d'après Anscombe (2004), que le client attende un certain temps avant que le commerçant ne s'occupe de lui. Son besoin commence dans

le passé et s'étend vers le présent puisqu'il n'a pas encore été satisfait. Cela explique la possibilité d'utiliser *aujourd'hui* et non *en ce moment* et justifie l'emploi d'un tiroir du passé. Il pourrait être substitué par le présent avec un effet plus abrupt et exceptionnellement par un futur « si l'énoncé suit une requête précédente » (p.8). P.ex. : *Vous désirez quelque chose ? / Qu'est-ce qu'il lui faudra d'autre ? / ¿Desea algo ? / ¿Necesitará algo más ?*

Finalement, *el imperfecto de discurso anterior presupuesto, prospectivo* ou *intertextuel* est une valeur idiosyncrasique de l'espagnol; c'est pourquoi nous avons gardé sa dénomination originelle. Cet imparfait énonce, d'après Gutiérrez (1997), soit des faits futurs incertains, soit des faits dont le locuteur ne désire pas assumer la responsabilité de leur véracité ou fausseté. La connaissance de cette réalité n'est pas directe puisqu'elle procède d'une conversation préalable. P.ex. : *¿A qué hora venía Paula ?* La langue française, de son côté, traduirait cette phrase en se servant du présent et de l'adverbe déjà (*À quelle heure vient Paula déjà ?*).

3.2.4. Valeurs modales :

Gutiérrez (1997) informe que l'imparfait est un tiroir très proche du conditionnel, puisque l'un peut être un passé amplifié vers le futur, comme nous avons déjà dit, et l'autre un futur qui revient en arrière étant donné que le conditionnel ne marque pas seulement le futur hypothétique, mais aussi le futur dans le passé au discours indirect. La grande différence qui sépare les deux tiroirs verbaux reste dans la perception réelle ou irréalité de l'énoncé. L'imparfait, selon Riegel (2018), situe l'énoncé dans la réalité ou l'irréalité d'après la partie aspectuelle que nous privilégions (la réalisée ou la virtuelle); tandis que le conditionnel le place, d'après Sten (1964), dans l'irréel (sauf dans le discours indirect). Le locuteur peut jouer avec ces caractéristiques aussi bien dans l'imparfait contrefactuel que dans le système conditionnel, l'expression *il ne tient qu'à vous de + infinitif*, les verbes modaux et l'expression du souhait.

Premièrement, Riegel (2018) affirme que l'imparfait contrefactuel évoque « l'imminence contrecarrée (...) en association avec un complément circonstanciel qui installe un repère temporel (...) ou une cause empêchant la réalisation du procès » (p. 545). Par exemple, dans la phrase *Une minute plus tard, (et) elle partait pour l'Italie. / Un minuto más tarde, (y) ella partía rumbo a Italia*, nous sous-entendons que l'actant

était sur le point de partir, mais qu'il n'a pas réussi à le faire. Cette valeur de l'imparfait, d'après Bres (2006), semble être habituellement remplie par le conditionnel passé, le présent ou un tour hypothétique et, parfois, par le plus-que-parfait du subjonctif (le subjonctif en français dans un emploi archaïque). P.ex. : *Une minute plus tard, (et) elle serait partie (part / fût partie) pour l'Italie. / Un minuto más tarde, (y) ella habría partido (parte / hubiera partido) rumbo a Italia. S'il était arrivé une minute plus tard, elle serait partie pour l'Italie. / Si hubiera llegado un minuto más tarde, ella habría partido rumbo a Italia.* La dissemblance parmi ces tiroirs reste dans le fait que l'imparfait ainsi que le présent apportent plus de fatalisme en montrant le déroulement interne et en donnant à voir le procès dans le cours possible de sa réalisation. C'est le contexte, parfois implicite, qui renvoie à un événement déjà accompli et qui aide à comprendre l'énoncé dans son sens contrefactuel. L'imparfait, à différence du présent, place clairement la réalisation dans le passé, alors que le présent est plus atemporel et légèrement plus discordant.

Puis, dans le système conditionnel, nous n'aborderons que les corrélations prototypiques et congruentes en oubliant d'autres combinaisons possibles. Les deux langues, d'après Riegel (2018) et Gutiérrez (1997), admettent l'imparfait afin d'exprimer un fait possible dans l'avenir (valeur potentielle) ou impossible dans le présent (valeur irréalité), mais elles présentent des disparités remarquables. P.ex. : *Si tu voulais m'accompagner, nous partirions en Thaïlande / Si quisieras acompañarme, nos íbamos a Tailandia.* Le français place l'imparfait dans la subordonnée après *si* en évoquant la condition, l'espagnol le situe dans la principale en exprimant la conséquence. L'un apparaît en corrélation avec le conditionnel présent, l'autre avec l'imparfait du subjonctif. Le français se sert de l'imparfait dans le style standard, alors que l'espagnol ne le fait que dans le langage familier. Dans le langage standard, l'espagnol emploierait de même le conditionnel présent dans la principale en obtenant un effet plus éloigné de la réalité qu'avec l'imparfait. P.ex. : *Si quisieras acompañarme, nos iríamos a Tailandia.* Donc, l'idiosyncrasie des deux systèmes reste, dans l'usage général, dans la préférence de l'imparfait de l'indicatif ou de l'imparfait du subjonctif pour ancrer l'hypothèse dans la fiction. L'imparfait français se rapproche ainsi, comme l'éclaircit Imbs (1968), du subjonctif. Il ne marque pas un recul temporel, mais un recul modal.

Pour produire un effet de causalité, les langues française et espagnole mettent aussi la principale à l'imparfait afin d'exprimer, selon Riegel (2018), l'irréel du passé, comme le conditionnel passé. Néanmoins, nous croyons, de même que Sten (1964), que cet effet d'irréalité est atténué avec l'emploi de l'imparfait même si nous savons bien que le procès n'est pas arrivé. P.ex. : *S'il avait de l'argent, il achetait une Mercedes classe C* (Riegel, 2018 : 545) / *Si me ahorcaban, me ahoraban el trabajo de hacerlo yo mismo* (Pottier, 1970 : 120). En plus, il faut élucider que l'imparfait de la principale, d'après Brucart (2003), enlève l'intervalle temporel qui créerait le conditionnel en renforçant l'immédiateté avec laquelle se produirait la conséquence une fois atteinte la condition. En résumé, toutes ces analyses ont comme conséquence ultime que l'imparfait fuit le réel ou l'irréel dans les conditionnelles selon le contexte.

Ensuite, Imbs (1968) observe que le système conditionnel n'est pas le seul cas où l'imparfait supplante le conditionnel passé. Nous l'avons déjà démontré par exemple dans l'imparfait contrefactuel, et il peut également le faire dans l'expression *il ne tient qu'à vous de + infinitif* et avec les verbes modaux *devoir, falloir, pouvoir* et *valoir mieux* suivis d'un infinitif. Les phrases *Il ne tenait qu'à vous de réviser le projet / Dependía de vosotros revisar el proyecto* et *Tu ne pouvais pas dire qu'il ne fallait pas y aller? / ¿No podías decir que no hacía falta ir?* sont équivalentes à *Vous auriez pu réviser le projet. / Podrías haber revisado el proyecto* et à *Tu n'aurais pas pu dire avant qu'il ne fallait pas y aller? / ¿No podrías haber dicho antes que no hacía falta ir?* Elles témoignent des « actes qui auraient pu se produire dans le passé, mais n'ont en réalité pas eu lieu » (p. 100). Elles expriment, sous la forme d'une obligation ou d'une possibilité, des reproches, des réprobations ou des répliques à une accusation.

Pour terminer, l'imparfait peut exprimer, tant en français qu'en espagnol, le souhait ou le regret, notamment dans les propositions exclamatives ou interrogatives. Néanmoins, ils emploient des formules différentes. L'imparfait français possède comme contrainte l'utilisation de la conjonction *si*. P.ex. : *Si je pouvais mettre en prison ce délinquant!* Le tiroir verbal espagnol, au contraire, peut se servir d'autres structures. P.ex. : *¡A este delincuente yo lo metía en la cárcel!* / *¡Si pudiera meter en la cárcel a este delincuente!* / *¡Ojalá pudiera meter en la cárcel a este delincuente!* Il faut remarquer que ces conjonctions (*si* et *ojalá*) comportent l'emploi du subjonctif. Ces usages peuvent appartenir, comme l'indique Adam (1992), au monde réel (comme c'est le cas dudit exemple) ou au monde fictionnel, contrefactuel. Dans ce dernier, l'imparfait

n'est pas possible en espagnol. P.ex. : *Si j'avais dix ans de moins ! / ¿Si tuviera diez años menos !* Sans y approfondir, nous mentionnerons que ces constructions, comme le montre Slepoy (2017), peuvent posséder d'autres buts : ouvrir une perspective dans un contexte argumentatif (*Et si on nous avait menti ? / ¿Y si nos hubieran mentido ?*) ou, en français, atténuer un ordre (*Si tu balayais la cuisine ? / ¿Barrerías la cocina ? / ¿Qué tal si barres la cocina ?*).

3.2.5. Conclusions :

Les imparfaits espagnol et français, en guise de conclusion, possèdent des emplois très variés en commun : des valeurs aspectuelles (imperfectif, duratif, itératif, sécant), des valeurs temporelles (simultanéité, actions secondaires, explications, imparfait pittoresque, style indirect, futur proche), des transpositions stylistiques (imparfait de politesse, ludique, forain) et des valeurs modales (imparfait contrefactuel, verbes modaux, expression *il ne tient qu'à vous de*). Ils ne se différencient que dans l'emploi modal plus répandu du subjonctif dans l'espagnol et dans les usages idiosyncrasiques de chaque langue (les valeurs hypocoristique et de passé récent de la langue française et *el imperfecto prospectivo* dans la langue espagnole).

3.3. LE PASSÉ ANTÉRIEUR :

La correspondance presque absolue des valeurs des passés antérieurs français et espagnol ainsi qu'un désir de ne pas être répétitif nous a mené à les comparer d'une manière plus succincte.

Le tiroir espagnol, de même que le temps français, est constitué d'un auxiliaire conjugué au passé simple et suivi du participe passé. Il n'a jamais été fréquemment employé. Toutefois, son déclin, comme l'élucide Balyeat (2016), est un peu plus tardif que celui du passé antérieur français et, au lieu de se produire au XVI^e siècle comme ce dernier, il survient à la fin du Siècle d'Or ou au début du XVIII^e siècle. Actuellement, il continue sa tendance à disparaître bien qu'il perdure, comme le note Marcos (1980), dans des usages archaïques de certains dialectes américains et péninsulaires. Son usage est restreint à la langue écrite soignée où il ne détient que des valeurs aspectuelles et temporelles qui pourraient être suppléées par d'autres tiroirs de l'indicatif passé (le passé simple et le plus-que-parfait). Il se présente le plus souvent, comme le note

Gutiérrez (1997), à l'intérieur d'une subordonnée temporelle où il exprime l'immédiateté et l'antériorité, apparaît en corrélation avec un passé simple et peut être substitué par un plus-que-parfait. P.ex. : *Y no bien hubo salido gritó doña Ermelinda: — ¡Chiquilla!* (Unamuno, 2016 : 45). Dans un emploi inusité, nous pouvons le rencontrer en qualité de temps absolu qui marque l'aspect accompli. P.ex. : *Pronto hubo terminado todo el trabajo*. Mise à part ces structures, nous ne parlerons que d'un usage particulier du tiroir dans les propositions subordonnées de finalité introduites par *hasta que*. P.ex. : *Larsen alzó la estera verde y podrida de una puerta, sosteniéndola hasta que Mauricio hubo pasado* (Onetti, 2016 : 95). Ici le passé antérieur, selon Soto (2013), au lieu de servir de point de départ au deuxième événement, comme dans les subordonnées temporelles, il indique le point final dudit événement. Il pourrait être remplacé par un passé simple. En français, cet emploi n'est pas possible puisque la conjonction *jusqu'à ce que* doit être suivie du subjonctif.

Bien que jusqu'ici nous n'avions montré que des exemples dans lesquels le passé antérieur exprime l'aspect accompli ou l'antériorité, nous voulons élucider qu'il peut indiquer exceptionnellement la pseudosimultanéité (P.ex. : *No hubo andado diez pasos, cuando se volvió y dijo: -Te arrepentirás. / Il n'eut pas marché dix pas, lorsqu'il se retourna et dit : -Tu te repentiras*) ou la postériorité (P.ex. : *Cuando se hubo levantado y vestido, bajó a desayunar. / Lorsqu'il se fut levé et habillé, il descendit pour prendre le petit-déjeuner*). C'est la négation et la conjonction *lorsque* qui rendent ici possible l'expression de la simultanéité en empêchant l'accomplissement de l'action. Quant à la deuxième phrase, la succession des passés antérieurs permet de déduire la postériorité du verbe *habiller* par rapport à *lever*.

Concernant son opposition au plus-que-parfait, ils se distinguent grosso modo dans la fréquence d'emploi plus élevé du plus-que-parfait et l'impossibilité de relater ni des faits de second plan ni des procès itératifs ni des faits statiques, comme le mentionnent Soto (2009 et 2013) et Vargas-Baron (1953). P.ex. : *En cuanto había salido de trabajar, se iba a tomar un café* (itératif). / *En cuanto hubo salido de trabajar, se fue (*iba) a tomar un café* (semelfactif). *El hotel había acogido (*hubo acogido) a ilustres escritores* (procès statique de second plan). / *Juan había sido (*hubo sido) mecánico* (procès statique).

En somme, le passé antérieur est un temps obsolète tant en langue francophone qu'en langue hispanique. Les raisons de cette prévue disparition se trouvent à notre avis

dans l'emploi très rigide du tiroir (presque réduit aux subordonnées temporelles) dont sa bonne connaissance est limitée aux érudites, et dans la possibilité de le remplacer par des tiroirs plus courants (le passé simple et le plus-que-parfait). Il est devenu, d'après Lorenzo (1966), un choix stylistique réservé à la langue la plus soignée. Or, nous percevons une dissemblance entre les deux langues : l'impossibilité du passé antérieur français de marquer la finalité à cause des problèmes de concordance des temps.

3.4. LE PLUS-QUE-PARFAIT :

Sur un point de vue morphologique, les plus-que-parfaits français et espagnol sont construits au moyen d'un auxiliaire conjugué à l'imparfait et suivi du participe passé. La connexion formelle du tiroir avec l'imparfait, le passé composé (puisque le plus-que-parfait est un imparfait composé) et le conditionnel passé (car celui-ci est un imparfait de futur composé) explique la plupart de ses emplois, comme le soutient Imbs (1968). Étant donné que nous connaissons déjà ces tiroirs, nous ne nous attarderons pas longtemps sur le plus-que-parfait.

Premièrement, le plus-que-parfait converge avec l'imparfait vers plusieurs valeurs aspectuelles (itératif, duratif), temporelles (introduction des explications, expression de la simultanéité), situationnelles (fonction de fond de décor, de changement de scène), stylistiques (valeurs hypocoristique et de politesse) et modales (expression de l'irréel dans le système conditionnel et les phrases exclamatives), comme nous concluons des analyses de Riegel (2018), Imbs (1968), Gutiérrez (1997), Sten (1964), Stavinochová (2013) et la RAE (2011). Il ne se différencie de ce dernier temps que dans l'expression de l'aspect accompli, le fait de rejeter toujours l'énoncé dans le passé (même dans les emplois stylistiques et les conditionnelles), de ne pas limiter son emploi aux faits secondaires, d'exprimer la simultanéité exceptionnelle (puisque'il indique généralement l'antériorité en qualité de temps relatif) et de ne pas seulement introduire un regret (9), mais aussi un reproche (10) dans les énoncés exclamatifs. P.ex. : (1) *Quand il avait fini de manger, il faisait la sieste. / Cuando había terminado de comer, dormía la siesta* (aspect itératif). (2) *Il était fatigué parce qu'il avait marché pendant toute la journée. / Estaba cansado porque había andado durante todo el día* (aspect duratif). *Robin regarda son assiette vide ; il n'avait rien mangé depuis la veille. / Robin miró su plato vacío; no había comido nada desde el día anterior* (commentaire).

(3) *Elle mentait quand elle disait qu'elle l'avait aimé. / Mentía cuando decía que le había querido* (simultanéité). (4) *Un Pinsemaille avait tant amassé / Qu'il ne savait où loger sa finance* (La Fontaine, 2016 : 310) / *Amaia se había despertado temprano* (Redondo, 2019 : 196) (fond de décor). (5) *Quand cette maudite lettre arriva, j'avais déjà choisi mon cagnard entre deux roches (...)* (Daudet, 1887 : 135) / *Cuando recibí aquella maldita carta había ya elegido mi abrigo entre dos rocas* (Daudet, 2019 : 46) (changement de scène). (6) *J'étais venu vous dire que le secrétaire est déjà arrivé / Yo había venido a decirle que el secretario ya ha llegado* (valeur de politesse). (7) *Comment qu'il l'avait mis, son papa ! dit une domestique à la vue d'un petit enfant que son père avait posé de travers au berceau* (Damourette, cité par Imbs, 1968 : 129) / *¡Cómo ha crecido mi pequeñín !* (valeur hypocoristique). (8) *Si tu avais étudié, tu aurais réussi. / Si hubieras estudiado, habías aprobado.* (9) *Si j'avais eu l'opportunité d'étudier! / ¡Si hubiera tenido la oportunidad de estudiar!* (10) *Si tu m'avais cru ! / ¡Si me hubieras creído!* (expression de l'irréel dans le système conditionnel et les phrases exclamatives).

Comme nous percevons, les plus-que-parfaits des deux langues ne se distinguent ici que dans la valeur hypocoristique française dont sa fonction en espagnol est remplie par le passé composé, ainsi que dans le système conditionnel et les phrases exclamatives dont les remarques à faire sont similaires à celles des conditionnelles à l'imparfait : dans les conditionnelles, la place du plus-que-parfait dans chaque langue, leur expression de la condition ou de la conséquence, leur registre familier en espagnol et standard en français, l'emploi du subjonctif plus-que-parfait dans la langue espagnole standard (P.ex. : *Si no hubieras estudiado, no hubieras aprobado*) et le langage soutenu en français (P.ex. : *Si l'on m'eût mis au pain sec, il m'eût porté de confiture* ; Sartre, 1964 : 25) et, dans les phrases exclamatives, l'emploi restreint du subjonctif après la conjonction *si* en espagnol.

Deuxièmement, il coïncide avec le passé composé, d'après Imbs (1968), Gutiérrez (1997) et Wydro (2010), dans l'expression de l'accompli (surtout lorsqu'il est un temps absolu), des faits ponctuels (le plus souvent), de la postériorité (qui est, cependant, rare dans le plus-que-parfait) et la présentation des faits de premier plan (en qualité de temps relatif). Ils diffèrent, fondamentalement, dans les valeurs du plus-que-parfait apportées par l'imparfait. P.ex. : (1) *Monsieur Martin était mort le jour de l'anniversaire de son fils. / El señor Martín había muerto el día del cumpleaños de su*

hijo (aspect accompli et ponctuel). (2) *Joan avait cassé le film que son ami lui avait prêté.* / *Juan había roto la película que su amigo le había prestado* (postériorité de *casser* par rapport à *prêter*). En outre, ils comptent une connexion dans le style indirect et les transpositions stylistiques où le plus-que-parfait transpose ou remplace le passé composé (et, en espagnol, aussi le passé simple dans le style indirect). P.ex. : (3) *Je suis venu (étais venu) vous dire que le secrétaire est déjà arrivé* / *Yo he venido (había venido) a decirle que el secretario ya ha llegado* (plus-que-parfait de politesse). (4) *Le policier a dit : J'ai trouvé votre portefeuille.* / *Le policier a dit qu'il avait trouvé votre portefeuille. El policía dijo: He encontrado su cartera* (*Encontré su cartera la semana pasada*). / *El policía dijo que había encontrado su cartera (la semana pasada)* (style indirect). (5) *Bien sûr, son père l'y avait poussé. Lui, avait joué le tailleur, l'armurier, l'allure qu'il avait, les chevaux ... Maintenant il était embourbé là-dedans : que lui étaient les Bourbons?* (Aragon, 1958 : 47). / *La Regenta venía por primera vez, « ¿por qué no le había avisado? »* (Clarín, 2003 : 40) (style indirect libre).

Troisièmement, leurs similitudes avec le conditionnel passé débordent le but de notre projet ; c'est pourquoi nous ne mentionnerons que les usages modaux les plus évidents. Dans le système hypothétique, tant le plus-que-parfait espagnol que le tiroir français peuvent supplanter le conditionnel passé, comme le constatent Gutiérrez (1997) et Riegel (2018). P.ex. : *Si tu avais étudié, tu avais réussi* / *Si hubieras estudiado, habías aprobado*.

Quatrièmement, nous pourrions y ajouter l'expression de l'antériorité et de l'immédiateté qui le rapprochent du passé antérieur et que nous pouvons compléter en apportant que nous percevons parfois un plus grand besoin de signaler l'antériorité en français qu'en espagnol. P.ex. : *Recordó veraneos en una chacra, cerca de Gualguay, recordó (trató de recordar) a su madre, recordó la casita de Lanús que les remataron (...)* (Borges, 1998: 24). / *Elle évoqua des vacances dans une propriété rurale, près de Gualguay, elle évoqua (essaya de le faire) sa mère, leur maisonnette de Lanús qu'on avait vendue aux enchères (...)* (Borges, 1967 : 46).

En résumé, l'analogie entre les deux langues est encore plus accentuée dans le plus-que-parfait que dans l'imparfait et le passé composé. Entre eux, les différences se limitent à leurs emplois dans les propositions hypothétiques et le plus-que-parfait hypocoristique, ainsi que dans la plus grande nécessité de marquer explicitement l'antériorité que possède le français.

CONCLUSION :

La langue est un outil de communication très flexible pouvant se servir de tiroirs verbaux différents pour exprimer une même époque, une même modalité, un même aspect, un même message ou, à l'inverse, employer un même temps pour marquer des notions distinctes. Ce choix dépend en partie du contexte, de la concordance des temps et/ou de la subjectivité du locuteur, mais surtout des valeurs aspectuelles, temporelles et modales inhérentes à chaque forme verbale. Ainsi, quoique le passé simple, le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait et parfois l'imparfait indiquent l'antériorité par rapport au point de l'énonciation, chacun est préférable dans une situation donnée. Premièrement, le passé simple s'emploie dans le langage littéraire pour raconter, avec un aspect non-sécant, des faits lointains du premier plan qui apparaissent fréquemment dans des phrases pourvues d'adverbes orcentriques ou lorcentriques. Deuxièmement, le passé composé remplace le passé simple à la langue orale et, par écrit, présente un fait passé qui se rapproche du présent et qui est couramment accompagné des adverbes temporels actuels ou du démonstratif *ce*. Puis, le passé antérieur, doté d'un aspect accompli et semelfactif, introduit, dans la langue écrite soignée, des procès dynamiques qui font progresser le récit, qui sont vus de l'extérieur et qui se trouvent presque exclusivement à l'intérieur d'une subordonnée temporelle d'immédiateté. Ensuite, l'imparfait, en tant que temps passé, relate, généralement, des événements secondaires avec un aspect sécant. Il est le seul tiroir du passé de l'indicatif capable de situer un énoncé hors du passé grâce à ses valeurs modales et stylistiques. Finalement, le plus-que-parfait comprend une focalisation interne, insère des procès statiques ou dynamiques, du premier plan ou secondaires, et marque l'aspect accompli ou l'antériorité par rapport à un procès passé explicite ou implicite aussi bien à la langue écrite qu'à la langue orale, dans propositions subordonnées temporelles que dans d'autres structures.

Quant aux tiroirs du passé de l'indicatif de la langue espagnole, ils partagent avec le français leurs aspects et la plupart de leurs valeurs temporelles, stylistiques et modales. Ils se distinguent, fondamentalement, dans les emplois ci-contre : le passé simple et le passé composé, dans l'usage oral et de l'espagnol américain ; le passé antérieur, dans l'emploi avec *hasta que* ; l'imparfait, dans la place du subjonctif, les valeurs hypocoristique et de passé récent, et, le *imperfecto prospectivo* ; et, le plus-que-parfait, dans la nécessité de marquer tacitement l'antériorité, la valeur hypocoristique et le système hypothétique.

Ainsi, ce travail donne lieu à d'autres recherches : Pourrions-nous expliquer la plupart des usages du présent, du futur et du conditionnel à partir des temps du passé de l'indicatif ? Y a-t-il des valeurs aussi fréquentes dans les temps surcomposés ?

BIBLIOGRAPHIE :

Œuvres scientifiques françaises :

- ADAM, J.-M. (1992). Si hypothétique et l'imparfait. Une approche linguistique de la fictionalité. *Études littéraires*, vol. 25, n°1-2, pp. 147–166. Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/501002ar>, le 19 avril 2020.
- ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M. (1986). *Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- ANSCOMBRE, J.-C. (2004). L'imparfait d'atténuation : quand parler à l'imparfait, c'est faire. *Langue française*, n°142, pp. 75-99. Récupéré de : <https://doi.org/10.3406/lfr.2004.6793>, le 19 avril 2020.
- BENVENISTE, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1. Paris : Gallimard.
- BRES, J. (2003). Mais oui, il « était » un joli temps du passé comme les autres, le petit imparfait hypocoristique. *Langue française*, n°138, pp. 111-125. Récupéré de : <https://doi.org/10.3406/lfr.2003.6486>, le 19 avril 2020.
- BRES, J. (2006). Encore un peu, et l'imparfait était un mode... L'imparfait et la valeur modale de contrefactualité. *Cahiers de praxématique*, n° 47, pp. 149-176. Récupéré de : <http://journals.openedition.org/praxématique/2820>, le 19 avril 2020.
- CAUDAL, P., VETTERS, C., ROUSSARIE, L. (2003). L'imparfait, un temps inconséquent. *Langue française*, n°138. Temps et co(n)texte. pp. 61-74. Récupéré de : <https://doi.org/10.3406/lfr.2003.6482>, le 19 avril 2020.

- CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette Éducation.
- COHEN, D. (1989). *L'aspect verbal*. Paris : Presses Universitaires de France.
- DAMOURETTE, J., PICHON, E. (1911-1930). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Paris : Éditions D'Artrey.
- DELAUNAY, B. (Ed.), LAURENT, N. (Ed.). (2012). *Bescherelle : la conjugaison pour tous*. Paris : Hatier.
- FOULET, L. (1974). *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris : Éditions Champion.
- GUILLAUME, G. (1969). *Langage et science du langage*. Paris : A. G. Nizet. Québec : Presses de l'Université Laval.
- GUILLAUME, G. (1970). *Temps et verbe : théorie des aspects, des modes et des temps. Suivi de L'architecture du Temps dans les langues classiques*. Paris : Librairie Honoré Champion.
- GREVISSE, M., GOOSSE, A. (2016). *Le bon usage*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- IMBS, P. (1968). *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris : Librairie C. Klincksieck.
- MAINGUENEAU, D. (1981). *Approche de l'énonciation en linguistique française : Embrayeurs, « Temps », Discours rapporté*. Paris : Hachette Université.
- MARTIN, R. (1971). *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Éditions Klincksieck.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, R. (2018). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- STEN, H. (1964). *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*. København : Ejnar Munksgaard.
- STAVINHOVÁ, Z. (2013). *Les temps passés de l'indicatif dans le français contemporain*. Brno: Opera Universitatis Purkynianae Brunensis, Facultas philosophica. Récupéré de :

<https://digilib.phil.muni.cz/handle/11222.digilib/103606?locale-attribute=cs>, le 15 mai 2020.

TASMOWSKI-DE RYCK, L. (1985). L'imparfait avec et sans rupture. *Langue française*, n°67, pp. 59-77. Récupéré de : <https://doi.org/10.3406/lfr.1985.4651>, le 19 avril 2020.

VENDRYÈS J. (1942–1945). Compte rendu de J. Holt, Études d'Aspect. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, vol. 42, pp. 84-88.

WAGNER, R.-L., PINCHON, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Librairie Hachette Université.

WEINRICH, H. (2009). *Grammaire textuelle du français*. Paris : Les Éditions Didier.

WILMET, M. (1976). *Études de morphosyntaxe verbale*. Paris : Librairie Klincksieck.

WYDRO, B. (2010). Le plus-que-parfait – expression d'antériorité et/ ou d'accompli? Essai d'analyse contrastive. *Lingua posnaniensis*, vol. 52, n°1, pp. 113–122. Récupéré de : <https://doi.org/10.2478/v10122-010-0009-7>, le 15 mai 2020.

Œuvres scientifiques espagnoles :

ALARCOS LLORACH, E. (1972). *Estudios de gramática funcional del español*. Madrid: Editorial Gredos.

BALYEAT, M.-D. (2016). *El pretérito anterior del indicativo: análisis cuantitativo diacrónico, siglos XV-XX* (Thèse de doctorat). Université de Houston. Récupéré de : <https://uh-ir.tdl.org/handle/10657/1515>, le 20 mai 2020.

BRUCART, J.-M. (2003). El valor del imperfecto de indicativo en español. *Estudios hispánicos. Revista de la Asociación Coreana de Hispanistas*, vol. 27, n° 2003, pp. 193-233. Récupéré de : <http://filcat.uab.cat/clt/publicacions/reports/pdf/GGT-03-1.pdf>, le 18 novembre 2019.

GUTIÉRREZ ARAUS, M.-L. (1997). *Formas temporales del pasado en indicativo*. Madrid: Arco Libros.

LORENZO, E. (1966). *El español de hoy, lengua en ebullición*. Madrid : Editorial Gredos.

- MARCOS MARÍN, F. (1980). *Aproximación a la gramática española*. Madrid: Editorial Cincel.
- POTTIER, B. (1970). *Gramática del español*. Traduction de Antonio Quilis. Madrid: Ediciones Alcalá.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA (2010). *Nueva gramática de la lengua española*. Buenos Aires: Editorial Planeta.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA. (2011). *Nueva gramática básica de la lengua española*. México : Espasa Libros.
- SASTRE RUANO, M.-A. (1995). *El indicativo*. Salamanca : Ediciones Colegio de España.
- SLEPOY, S. (2017). Usos y valores del imperfecto en francés y en español. *Ideas*, vol.3, n° 3. Récupéré de : <https://p3.usal.edu.ar/index.php/ideas/article/view/4283/5309>, le 27 avril 2020.
- SOTO, G. (2009). Vigencia y significado del pretérito anterior. Un estudio a partir del español escrito en Chile*. *Estudios filológicos*, n° 44, pp. 227-241. Récupéré de : <http://dx.doi.org/10.4067/S0071-17132009000100014>, le 20 mai 2020.
- SOTO, G. (2013). Sobre la función narrativa del pretérito anterior. *Boletín de Filología*, vol.48, n°1, pp. 201-215. Récupéré de : <http://dx.doi.org/10.4067/S0718-93032013000100009>, le 20 mai 2020.
- VARGAS-BARÓN, A. (1953). Los Tiempos Del Indicativo. *Hispania*, vol. 36, n°4, pp. 412-19.
- WEINRICH, H. (1974). *Estructura y función de los tiempos en el lenguaje*. Traduction de Federico Latorre. Madrid: Editorial Gredos.

D'autres oeuvres scientifiques :

- LILIENTHAL, M.-L. (1998). *Trajectory of the Past Anterior (HABUIT + Past Participle) in Italian and an Overview of its History in French and Spanish*. (Thèse de doctorat). Université de Toronto. Récupéré de : <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/12137/1/NQ35225.pdf>, le 21 mai 2020.

Exemples français empruntés de :

AUDOUX, M. (1911). *Marie-Claire*. Collection Classiques du 20^e siècle, vol. 91, version 1.0. Récupéré de : <https://www.beq.ebooksgratuits.com/classiques/Audoux-marieclaire.pdf>, le 20 mai 2020.

ANONYME. (2019, 28 octobre). Colombie : Claudia Lopez, la première femme élue maire de Bogota. *Libération*. Récupéré de : https://www.liberation.fr/direct/element/colombie-claudia-lopez-la-premiere-femme-elue-maire-de-bogota_104527/, le 28 octobre 2019.

ARAGON, L. (1858). *La Semaine Sainte*, vol. 1. Paris : Gallimard.

BAINVILLE, J. (1942). *La troisième République (1870-1935)*. Paris : Librairie Arthème Fayard.

BARTHES, R. (1953). *Le Degré zéro de l'écriture, suivi de Nouveaux essais critiques*. Paris : Éditions du Seuil.

BOILEAU, N. (2013). *Le Lutrin, poème héroï-comique*. Presses Électroniques de France. Récupéré de : https://books.google.es/books?hl=es&lr=&id=pvR8CAAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT2&dq=le+lutrin+boileau&ots=dIaDtfmEjx&sig=B_WXeB_JDAaco8-TspE8BaC3FvA#v=onepage&q=le%20lutrin%20boileau&f=false, le 18 décembre 2020.

BORGES, J.-L. (1967). *L'Aleph*. Traduction de : Roger Caillois et René L.-F. Durand. Gallimard. Récupéré de : <https://epdf.pub/lalephce7e4095bbaf9bf8843c805d96216b6371101.html>, le 4 mai 2020.

CAMUS, A. (2016). *L'étranger*. Barcelone : Gallimard.

CÉLINE, L.-F. (1974). *Voyage au bout de la nuit*. Paris : Gallimard.

CHATEAUBRIAND, F.-R. (2016). *Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 1. Paris : Garnier. Récupéré de : https://ebooks-bnr.com/ebooks/pdf4/chateaubriand_memoires_outre_tombe1.pdf, le 20 novembre 2019.

- COLETTE, S-G. (1993). *Le blé en herbe*. Paris : Éditions J'ai lu.
- DE SAINT-EXUPÉRY, A. (1977). *Le Petit Prince*. Allemagne : Ferdinand Schöningh Paderborn.
- DE SAINT-EXUPÉRY, A. (2015). *Pilote de guerre*. Les Bourlapapey, Bibliothèque numérique romande. Récupéré de : https://ebooks-bnr.com/ebooks/pdf4/saint_exupery_pilote_de_guerre.pdf, le 12 juin 2020.
- DAUDET, A. (1887). *Les lettres de mon moulin*. Bibliothèque électronique du Québec : Collection À tous les vents, vol. 190, version 1.01. Récupéré de : <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/daudet-moulin.pdf>, le 14 mai 2020.
- DE MAUPASSANT, G. (2013). *Une vie*. Freeditorial. Récupéré de : <https://freeditorial.com/es/books/une-vie/related-books>, le 21 mai 2020.
- DUMAS, A. (1991). *Les trois mousquetaires II*. Bibliothèque électronique du Québec : Collection À tous les vents, vol. 211, version 1.01. Récupéré de : https://www.beq.ebooksgratuits.com/vents/Dumas_Les_trois_mousquetaires_2.pdf, le 20 mars 2020.
- DUMAS, A. (1848). *La dame aux Camélias*. Bibliothèque électronique du Québec : Collection À tous les vents, vol. 750, version 2.0. Récupéré de : <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Dumas-fils-camelias.pdf>, le 27 mai 2020.
- FLAUBERT, G. (1929). *Madame Bovary*. Bibliothèque électronique du Québec : Collection À tous les vents, vol. 715, version 2.01. Récupéré de : <https://www.beq.ebooksgratuits.com/vents/Flaubert-Bovary.pdf>, le 25 novembre 2019.
- GIDE, (1973). *La symphonie pastorale*. Stuttgart : Ernst Klett Sprachen.
- GRAVES, R. (1987). *Moi, Claude*. Traduction de : Mme Rémond-Pairault. Paris : Gallimard.
- HUGO, V. (2015). *Notre-Dame de Paris*. Paris : Pocket.
- LA FONTAINE. (2016). *Fables*. Paris : Le Livre de Poche.
- LAROUSSE (2014). *Gran diccionario español-francés, francés-español*: Chapitre « Proverbes, sentences et maximes ». Paris.

- MALRAUX, A. (1974). *La condition humaine*. Paris : Gallimard.
- MICHELET, J. (1979). *Histoire de la Révolution française*, vol. 2. Paris : Éditions Robert Laffont.
- PERRAULT, C. (2012). *Contes : Les souhaits ridicules*. Paris : Honoré Champion.
- PROUST, M. (1946-1947). *À la recherche du temps perdu : Du côté de chez Swann. À l'ombre des jeunes filles en fleurs*. Bibliothèque électronique du Québec : Collection À tous les vents, vol. 315, 400 et 402, versions 1.6, 1.02 et 1.01. Récupéré de : <https://www.beq.ebooksgratuits.com/auteurs/Proust/proust.htm>, le 26 mars 2020.
- RACINE, J. (1962). *Œuvres complètes*. Paris : Éditions du Seuil.
- ROLLAND, R. (1904-1912). *Jean-Christophe : L'adolescent*. Bibliothèque électronique du Québec : Collection Classiques du XX^e siècle, vol. 56, version 1.0. Récupéré de : http://beq.ebooksgratuits.com/classiques/Rolland_Jean_Christophe_03.pdf, le 30 mai 2020.
- ROUSSEAU, J.-J. (1968). *Julie ou La nouvelle Héloïse : lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes*. Paris : Garnier Frères.
- SARTRE, J.-P. (1964). *Les Mots*. Paris : Gallimard.
- SCHMITT, E.-E. (2012). *Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran*. Barcelone : Le Livre de Poche.
- SIMENON, G. (1990). *Trois nouvelles inédites : La chanteuse de Pigalle*. Paris : Presses de la Cité.
- STENDHAL (1971). *Le Rouge et le Noir*. Paris : Bordas.
- ULRICH, M. (2019, 29 octobre). Exposition. Voyage au centre des mondes de Léonard de Vinci. *L'Humanité*. Récupéré de : <https://www.humanite.fr/exposition-voyage-au-centre-des-mondes-de-leonard-de-vinci-679419>, le 29 octobre 2019.
- VERNE, J. (2014). *Le tour du monde en 80 jours*. Bibliothèque numérique Tv5 Monde. Récupéré de : <https://bibliothequenumerique.tv5monde.com/livre/181/Le-Tour-du-monde-en-quatre-vingts-jours>, le 10 mai 2020.

VOLTAIRE. (2014). *Candide*. Paris : Le Livre de Poche.

ZOLA. (2017). *Nana*. Paris : Le Livre de Poche.

Exemples espagnols empruntés de :

BAROJA, P. (1984). *Laura*. Barcelona: Bruguera.

BORGES, J-L. (1998). *El Aleph*. Madrid : Alianza Editorial. Récupéré de : <https://www.cubahora.cu/uploads/documento/2019/03/04/jorge-luis-borges-el-aleph.pdf>, le 4 mai 2020.

CLARÍN. (2003). *La Regenta*. Biblioteca virtual universal. Récupéré de : <https://biblioteca.org.ar/libros/92671.pdf>, le 15 mai 2020.

DAUDET, A. (2019). *Cartas de mi molino*. Traduction de : Alexis Padrón. Madrid : Editorial Verbum.

DUMAS, A. (2016). *Los tres mosqueteros*. Alayor, Menorca : Maison Carrée. Récupéré de : <https://www.textos.info/alejandro-dumas/los-tres-mosqueteros/descargar-pdf>, le 20 mars 2020.

MACHADO, A. (1981). *Soledades. Poesías de la guerra*. Madrid : Ediciones Felmar.

ONETTI, J.-C. (2016). *Tierra de nadie*. Titivillus. Récupéré de : <https://www.holaebook.com/book/Juan-carlos-onetti-Tierra-de-nadie.html>, le 21 mai 2020.

PÉREZ GALDÓS, B. (2001). *Fortunata y Jacinta*. Alicante: Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes. Récupéré de : <http://www.cervantesvirtual.com/nd/ark:/59851/bmcgq6v4>, le 11 mai 2020.

PROUST, M. (2001). *En busca del tiempo perdido: A la sombra de las muchachas en flor*. Buenos Aires : Libronauta. Traduction de : Pedro Salinas. Récupéré de : http://www.medicinayarte.com/img/biblioteca_virtual_publica_deleuze_proust_tiempo_ii.pdf, le 14 juin 2020.

REDONDO, D. (2019). *La cara norte del corazón*. Barcelona: Editorial Planeta.

SAINT-EXUPÉRY, A. (2017). *Piloto de guerra*. Freeditorial. Récupéré de : <https://freeditorial.com/es/books/piloto-de-guerra>, le 13 juin 2020.

UNAMUNO, M. (2016). *Niebla*. Freditorial. Récupéré de :
<https://freditorial.com/es/books/niebla>, le 20 mai 2020.

